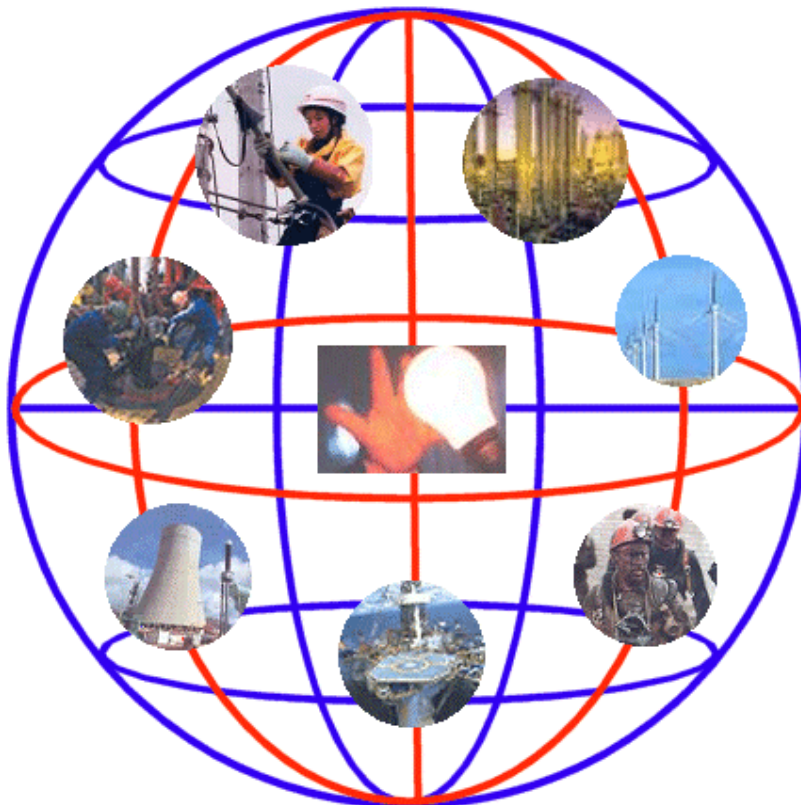


Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie,
des mines et des industries diverses

**Conférence mondiale des Industries de l'Energie
27-29 novembre 2002
Rome, Italie**



Rapport sur l'Industrie

**Mondialisation de l'Energie,
Mondialisation des Enjeux,
Mondialisation de l'Action syndicale**



Table des Matières

page

1. DE RIO A JOHANNESBURG, UN NOUVEAU DESORDRE MONDIAL ?	2
2. L'ENERGIE DU VINGT-ET-UNIEME SIECLE, UNE INDUSTRIE EN TRANSITION	3
3. SURVOL DE L'INDUSTRIE DE L'ENERGIE	5
3.1 Offre et demande mondiales d'énergie	5
3.2 Répondre à la demande d'énergie future	10
4. QUI ARRETE LES ORIENTATIONS DE LA REFORME ET LA RESTRUCTURATION DE L'ENERGIE ?	12
4.1 Les institutions financières internationales (IFI)	12
4.2 La réforme de l'énergie dans les pays en développement.....	14
4.3 Un scénario différent pour les pays en développement	14
4.4 Le fléau de la corruption dans le secteur public et le privé	15
4.5 Etude de cas : Enron, l'avènement et la chute du champion de la déréglementation...	16
5. CONSOLIDATION DES ENTREPRISES A L'ECHELLE MONDIALE	16
5.1 Lorsque la taille compte – La recherche de la fusion	17
5.2 Etude de cas : Réinventer BP – Au-delà de British Petroleum.....	18
6. Développement durable, le nouveau leitmotiv	20
6.1 Le Sommet mondial des Nations unies pour le développement durable (SMDD)	20
6.2 Energie et environnement	20
6.3 Energie et lutte contre la pauvreté	21
7. FAIRE AVANCER LES REVENDICATIONS DES TRAVAILLEURS	22
7.1 Des industries durables à l'horizon	22
7.2 Droits de l'homme et du travail, une pierre angulaire du développement durable	24
7.3 L'OIT et les normes fondamentales du travail.....	25
7.4 Le "Pacte mondial" du Secrétaire général des Nations unies	26
8. LES ENJEUX DE L'EMPLOI ET DES RELATIONS DU TRAVAIL	28
8.1 A la recherche de bons emplois	28
8.2 Promouvoir le dialogue social, un rôle majeur pour l'OIT.....	29
9. LA POLITIQUE SOCIALE DE L'ENERGIE DE L'ICEM	30
9.1 Arrêter un agenda social pour la restructuration de l'énergie.....	30
9.2 Action pour une énergie sociale	32
10. CONCLUSION	37

1. DE RIO A JOHANNESBURG, UN NOUVEAU DESORDRE MONDIAL ?

Le Sommet de la Terre de Rio de 1992, qui fera date dans l'histoire, a placé l'environnement mondial au premier rang des préoccupations de la communauté internationale. Il a aussi fait le lien entre les problèmes d'environnement et les défis du développement dans un nouveau paradigme naïvement baptisé "développement durable". Partout dans le monde, on a cru que "l'esprit de Rio" avait donné naissance à un nouveau partenariat mondial. Des relations nord-sud fondées sur la coopération allaient engendrer des politiques et des programmes concrets tout en recherchant des relations commerciales internationales plus équitables propices à un développement durable.

Le "pacte" ou accord politique fondamental de Rio reposait sur le principe des "Responsabilités communes mais différenciées", qui reconnaissait que les problèmes mondiaux devaient trouver une solution plus équitable par le biais de partenariats. Au cours des négociations "Prepcom" supervisées par l'ONU en prévision du Sommet de Johannesburg de 2002, le monde a une nouvelle fois affiché ses divisions et la presse se faisait presque quotidiennement l'écho de l'échec auquel courait ce sommet. Une "crise de la mise en œuvre" de l'Agenda 21, le plan d'action adopté à Rio, était le diagnostic posé par les gouvernements, les représentants de l'ONU et les organisations de la société civile qui participaient au processus ou se contentaient de le suivre.

Ces tensions ne proviennent pas du paradigme du développement durable, mais plutôt de la manière dont le monde a évolué depuis Rio. En 1994, deux ans après le sommet, l'Accord de Marrakech instituait l'OMC et ses nombreuses réglementations qui faisaient le jeu des puissants dans la propriété intellectuelle, la concurrence, l'investissement et le commerce international. Avec les institutions de Bretton Woods, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, les forces de la mondialisation économique avaient trouvé là un nouveau tremplin. Or, l'approche du Sommet des Nations unies constitue elle aussi un paradigme pour les relations internationales, celui de la recherche du consensus, la démarche fondée sur le partenariat auquel le système de règlement des différends de l'OMC, avec ses mesures de rétorsion et ses sanctions commerciales, confère de larges perspectives d'exécution.

De ces deux paradigmes, c'est la mondialisation qui semble l'emporter, et dans des proportions, à un rythme et avec des conséquences qui semblent incontrôlables. La montée en puissance des grandes entreprises de ces dernières années n'est donc pas surprenante; elles contrôlent de plus en plus les ressources mondiales et représentent une part croissante des activités de production, de la distribution, du financement et de la commercialisation. En revanche, les retombées qu'étaient supposés avoir la mondialisation et le libéralisme économique ne se sont pas concrétisées pour la majorité des travailleurs, ni pour les chômeurs et les pauvres.

La tendance dominante consiste actuellement à faire reculer le rôle de l'Etat dans l'économie de production, abolir ou affaiblir les règles régissant le secteur privé et remettre en question les politiques et législations sociales ayant pour objet la redistribution des richesses et le partage du pouvoir dans la société. Cette tendance a eu pour effet de saper l'autorité et la crédibilité des gouvernements et des institutions publiques. Même lorsqu'ils ont été démocratiquement élus, les gouvernements semblent manquer de popularité aux yeux de l'homme de la rue. Un sondage réalisé par l'institut Gallup en 1999 auprès de 50.000 personnes dans 60 pays demandait aux personnes interrogées si leur pays était

gouverné conformément à la volonté populaire. Moins d'un tiers ont répondu oui mais un sur dix seulement a dit que le gouvernement était réceptif aux besoins et à la volonté de la population.

Ainsi, si la mondialisation de l'économie doit déboucher sur une interdépendance accrue entre les nations, on voit s'accroître le clivage entre riches et pauvres, puissants et faibles. La question fondamentale est de savoir si cette tendance est réversible. N'oublions pas que le changement social n'est pas le fruit des faiblesses des puissants mais le résultat de la conjonction des forces des faibles.

Depuis cinq ans, on voit prendre corps partout dans le monde un mouvement pour la justice sociale qui a soulevé des questions de fond quant aux carences de la mondialisation menée par les entreprises et a obtenu que le débat sur la justice sociale soit mis en tête de l'agenda de la communauté internationale. Bien que ce mouvement manque encore de cohérence et qu'il lui reste à parler d'une seule voix, il est incontestable qu'aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel d'associer étroitement la société civile à l'élaboration des politiques et des tendances mondiales si nous voulons éviter les erreurs du passé.

Parce qu'elle participe de ce mouvement, l'ICEM a un rôle primordial à jouer.

2. L'ENERGIE DU VINGT-ET-UNIEME SIECLE, UNE INDUSTRIE EN TRANSITION

L'ICEM représente 20 millions de travailleurs répartis dans 108 pays. Sur ce total, elle compte quatre millions d'adhérents dans le secteur de l'électricité, trois millions dans le gaz et le pétrole et deux millions dans les charbonnages, ce qui en fait la première Internationale des travailleurs de l'énergie. Compte tenu de la diversité des secteurs où elle est présente, elle constitue la force la plus représentative de tout le secteur de l'énergie. L'énergie, comme c'est le cas pour l'industrie minière, compte toute une série d'intervenants qui, du niveau local au niveau mondial, prétendent représenter les travailleurs. C'est un secteur où la concurrence est dure.

Dans ces conditions, il est important d'affirmer notre rôle de leader et de force de progrès dans l'industrie. Pour cela, nous devons exprimer notre vision et élaborer la stratégie correspondant au type d'industrie que nous voulons.

Nous voulons une industrie :

- Où tous les citoyens ont un accès garanti à l'énergie à des prix abordables;
- Où les travailleurs de l'énergie sont pleinement associés à la prise de décision et leurs intérêts respectés et garantis.
- Qui contribue amplement à l'avènement d'une société juste, équitable et durable.

Dans cette optique, les principes et critères fondamentaux qui sous-tendent de bonnes relations humaines et de bonnes relations du travail sont :

Pour les pouvoirs publics :

- Le respect des principes fondamentaux de l'OIT;
- Le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies;

- La mise en place de cadres juridiques nationaux forts et d'institutions publiques promouvant ces droits et prévenant les abus;
- La mise en place de cadres législatifs qui permettent aux travailleurs de recueillir les fruits de leur labeur.

Pour les entreprises :

- Prôner des valeurs qui mettent en avant la démocratie, l'égalité, la dignité, le respect et la liberté;
- Mettre en place des mécanismes efficaces de participation des travailleurs, de prise de décision, de négociation collective et de dialogue social dans tous les aspects de l'activité de l'entreprise;
- Partager l'information sur le lieu de travail;
- Appliquer, dans le domaine des ressources humaines, des politiques et des pratiques qui promeuvent et protègent le travailleur.

Le fait que le Sommet mondial de Johannesburg ait défini l'énergie comme une des pierres angulaires d'un développement durable, au même titre que l'eau, l'agriculture, la santé et la biodiversité, représente incontestablement un jalon pour le développement futur de l'industrie. Le principe des "responsabilités communes mais différenciées" suppose que le concept du développement durable repose au moins sur deux éléments majeurs qui se fassent respectivement contrepoids, la protection de l'environnement et la satisfaction des besoins fondamentaux de développement humain des générations actuelles et futures.

Les rapports entre l'énergie, la satisfaction des besoins fondamentaux, la création d'emplois, la promotion du développement économique, le maintien de la qualité de vie et de la paix civile sont un aspect essentiel d'un développement durable équitable. Cependant, ce n'est là qu'un aspect de l'industrie de l'énergie contemporaine. Pour l'ICEM, c'est là un aspect de l'industrie que ses membres doivent promouvoir et défendre.

D'autre part, compte tenu de l'écho qu'elle suscite auprès du grand public et malgré les milliards de dollars qu'elle dépense pour son image de marque, l'industrie de l'énergie fait souvent la une de l'actualité pour les violations des droits de l'homme et des droits syndicaux qui y sont commises, son implication dans des conflits internes et internationaux et son impact sur l'environnement. C'est là un aspect de l'industrie que nous ne pouvons et ne voulons pas défendre.

Les enlèvements, emprisonnements et meurtres de travailleurs colombiens en général et de ceux de l'énergie en particulier se poursuivent à un rythme effrayant. Les multinationales se distinguent par leur silence sur la question. BP est le premier investisseur étranger dans le pays mais elle n'a jamais protesté contre ces actes criminels. Ce silence est synonyme de complicité. La Colombie est considérée comme le pays le plus dangereux au monde pour les syndicalistes.

Plus que jamais, les sociétés transnationales devraient avoir un permis de bonne conduite sociale pour être autorisées à poursuivre leurs activités. L'opinion publique étant de plus en plus alertée, les capitaines d'industrie vont devoir réévaluer leurs stratégies pour satisfaire non seulement leurs actionnaires mais aussi les autres parties prenantes. Il va de soi que l'ICEM et ses affiliés sont idéalement placés pour contrôler les stratégies sociales des entreprises et les mesures qu'elles prennent en faveur des droits humains et syndicaux.

3. SURVOL DE L'INDUSTRIE DE L'ENERGIE

"Notre but est de fournir une énergie sûre, accessible et économique, une énergie essentielle pour la croissance économique, la protection de l'environnement et le progrès social"

Extrait de "Fuelling Sustainable Growth", un rapport présenté par l'IEA et l'Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (OIPG) au Sommet mondial des Nations unies sur le développement durable.

3.1 Offre et demande mondiales d'énergie

3.1.1 Production pétrolière et gazière

Si les modes de production et de consommation de l'énergie évoluent, il en va de même des enjeux de l'investissement et de la politique mondiale de l'énergie. Sur la période 1995-2020, la demande mondiale d'énergie devrait progresser d'environ 65%, soit un rythme d'à peu près 2% l'an. Ce supplément de demande devrait être satisfait à hauteur de 95% par les combustibles fossiles. La recherche de nouvelles réserves s'est intensifiée devant l'épuisement progressif de celles des vieux champs pétroliers et gaziers d'Amérique du Nord et d'autres régions de production.

Les hausses des cours de l'énergie de 2000 et 2001 ont une nouvelle fois attiré l'attention sur le problème de l'accès et de la sécurité de l'approvisionnement. L'augmentation nette de la production d'énergie des vingt prochaines années sera, à plus de 95%, extérieure aux pays de l'OCDE. Il est pratiquement certain que le pétrole restera la première source d'énergie primaire, avec 40% de la consommation mondiale, c'est-à-dire une proportion inchangée par rapport à aujourd'hui. Bien que les réserves mondiale prouvées soient abondantes, cela ne veut pas dire que l'approvisionnement soit garanti. Il ne s'agit pas seulement d'un problème géopolitique; la production des champs exploités depuis longtemps diminue et de nouvelles capacités devront entrer en exploitation pour répondre à la hausse de demande attendue.

3.1.2 Explorer de nouveaux espaces

Bien que l'essentiel de la production pétrolière et gazière mondiale proviendra encore des bassins actuels dans les prochaines années, l'augmentation de la demande exigera d'accroître la production des pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) du Moyen-Orient ou d'exploiter de nouveaux bassins, comme ceux situés au large des côtes de l'Angola et du Brésil, de la région de la mer Caspienne ou de régions proches de l'Arctique.

Le conflit d'Afghanistan a une fois de plus changé la géopolitique du pétrole et du gaz. Après la déroute des Talibans et l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement "pro-occidental" plus acceptable aux yeux de la communauté internationale, ce pays ravagé par la guerre suscite à nouveau l'intérêt pour le transit de l'énergie produite en Asie, plutôt que l'Irak. L'Irak, où se situent les réserves de pétrole les plus importantes au monde après celles de l'Arabie saoudite, est une source d'approvisionnement vitale pour le monde occidental. Alors que le Président américain George W. Bush réclame un "changement de régime" à

Bagdad, les membres de sa cabale énergétique ne sont certainement pas indifférents aux immenses avoirs pétroliers de ce pays.

Les perspectives de la région de la Caspienne ont trouvé un regain d'intérêt auprès des gouvernements occidentaux que dérange leur dépendance du Moyen-Orient. Le Turkménistan comme l'Ouzbékistan ont d'importantes réserves de gaz mais très peu de possibilités d'acheminement de celui-ci et l'Azerbaïdjan, la Turquie et la Géorgie sont devenues des pièces maîtresses à cet égard.

Les récents événements du Moyen-Orient et les cours élevés du pétrole ont entraîné une multiplication des efforts, en Russie comme à l'étranger, pour mener à bien plusieurs projets de pipelines. Les recettes engrangées ces deux dernières années ont gonflé les trésoreries des principaux pétroliers et gaziers russes. Les exportations ont doublé, faisant de la Russie un acteur de premier plan en dehors de l'OPEP ainsi que le premier producteur mondial de gaz.

L'Afrique, à mi chemin entre les deux blocs, vient en troisième position s'agissant des réserves et deviendra bientôt une région stratégique qui devrait permettre, comme on dit, de "faire la soudure". Les Etats-Unis importent déjà autant de pétrole d'Afrique de l'Ouest (Nigeria et Angola) que du Moyen-Orient et des pays comme le Mozambique, l'Ethiopie et la Somalie disposent de réserves en eau profonde prometteuses. Bien qu'il soit encore plus cher que celui du Moyen-Orient, le pétrole africain pourrait constituer une alternative sérieuse.

On compte en Afrique australe, en Afrique de l'Ouest et en Afrique du nord des projets transfrontaliers pour une valeur totale de 12 milliards de dollars. Reste à voir ce que les travailleurs et leurs communautés peuvent espérer de ces perspectives, en particulier dans le cadre de l'application du New Partnership for Africa's Development (NEPAD) adopté par l'Union africaine, une organisation politique qui a pris le relais de l'ancienne Organisation de l'Unité africaine (OUA).

3.1.3 Le charbon, la première de toutes les énergies

Alors qu'à l'époque de la révolution industrielle, des agglomérations entières étaient surmontées d'un épais brouillard, ce nuage de fumée était souvent considéré comme un symbole de progrès économique. Bien qu'elle soit aujourd'hui plus propre, plus efficace et plus soucieuse de l'environnement, l'industrie charbonnière s'efforce toujours de faire oublier la réputation du charbon assimilé à un combustible "sale" et polluant.

La combustion du charbon peut maintenant être propre et efficace partout dans le monde grâce à des technologies en constant perfectionnement. La plupart des charbonnages ressemblent davantage à des usines fortement mécanisées qu'aux sites de production exigu et dangereux du dix-neuvième siècle.

La hausse de la demande d'énergie va de plus en plus solliciter des réserves de charbon abondantes disséminées dans le monde entier.

Le charbon représente actuellement 55% de la production d'électricité aux Etats-Unis et 70% en Inde et en Chine, qui sont les trois pays les plus peuplés au monde. Plus de la moitié de la production mondiale de charbon permet actuellement de produire près de 37% de l'électricité consommée dans le monde. Beaucoup de pays sont largement tributaires du charbon pour leur production d'électricité; c'était notamment le cas, en 1998, de la Pologne

(98%), l'Afrique du Sud (90%), l'Australie (86%), la Chine (81%), l'Inde (75%), la République tchèque (74%), la Grèce (70%), du Danemark (59%) et des Etats-Unis (56%).

Figure 1 : L'électricité dans le monde

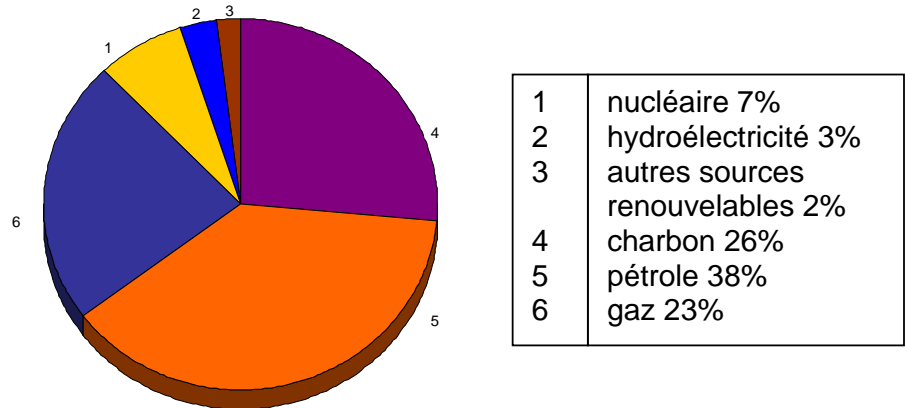
	2000	2010	2020	2030	Croissance annuelle moyenne 2000-2030 (%)
Production brute (TWh)	15.391	20.037	25.578	31.524	2.4
Charbon	5.989	7.143	9.075	11.590	2.2
Pétrole	1.241	1.348	1.371	1.326	0.2
Gaz	2.676	4.647	7.696	9.923	4.5
Piles à combustible	0	0	15	349	-
Nucléaire	2.586	2.889	2.758	2.97	0.1
Hydroélectricité	2.650	3.188	3.800	4.259	1.6
Autres sources renouvelables	249	521	863	381	5.9
Usage privé et pertes (Mtep)	235	304	388	476	2.4
Consommation totale finale (Mtep)	1.088	1.419	1.812	2.235	2.4
Industrie	458	581	729	879	2.2
Résidentiel	305	408	532	674	2.7
Services	256	341	440	548	2.6
Divers*	68	89	111	133	2.3

* y compris transport, agriculture et utilisations non précisées de l'électricité.

Par ailleurs, le charbon est indispensable pour la métallurgie et la sidérurgie; près de 70% de l'acier produit vient de fer obtenu dans des hauts fourneaux alimentés au charbon et au coke. Les réserves de charbon sont estimées, aux niveaux de production et de consommation actuels, à deux cents ans environ.

Figure 2 – Demande mondiale d'énergie primaire

Demande mondiale d'énergie primaire en 2000



Source : AIE, *Perspectives énergétiques mondiales 2002*

3.1.4 Energies renouvelables

Les perspectives d'avenir du charbon, du pétrole et du gaz en tant que sources d'approvisionnement devraient être bonnes, pour autant que la donne géopolitique ne pose pas problème. Mais, qu'en est-il des énergies renouvelables ? Ces sources d'énergie devraient connaître une croissance plus rapide encore pendant les deux prochaines décennies, mais leur part dans la consommation mondiale devrait rester modeste, surtout en l'absence d'intervention volontariste des pouvoirs publics.

En quelques années, le marché des énergies renouvelables a connu un essor considérable. L'énergie éolienne, par exemple, est passée de 2.170 mégawatts début 1992 à 24.800 mégawatts début 2002, c'est-à-dire qu'elle a plus que décuplé en dix ans. De son côté, la production annuelle de panneaux solaires est passée de 55 mégawatts en 1991 à 391 mégawatts en 2001, c'est-à-dire qu'elle a été multipliée par sept.

Ces taux de croissance, qui représentaient plus de trente pour cent par an ces cinq dernières années, indiquent que le monde est entré dans son ère post-pétrolière. Une ère pendant laquelle l'épuisement des réserves de pétrole, l'absorption de plus en plus difficile du dioxyde de carbone par l'atmosphère et l'explosion des besoins énergétiques de deux milliards de personnes, dans les pays en développement surtout, exigent le recours à de nouvelles sources d'énergie à côté ou à la place des combustibles fossiles utilisés au siècle dernier.

Compte tenu de leurs atouts en matière de protection de l'environnement et de sécurité d'approvisionnement, les sources d'énergie renouvelables émettent peu de gaz à effet de serre par rapport aux combustibles fossiles et elles sont, par définition, dispersées sur le plan géographique. Actuellement, les énergies renouvelables ont, grosso modo, la même part de la consommation énergétique totale et les mêmes perspectives d'avenir que le

pétrole il y a un siècle. En 1902, le pétrole représentait environ deux pour cent du total mais il s'imposait déjà très vite dans certains créneaux. Aujourd'hui, avec les marchés des énergies solaire et éolienne qui doublent tous les trois ans, les fabricants produisent des quantités qui permettent des économies d'échelle pour concurrencer les combustibles fossiles.

Le potentiel des énergies renouvelables est de plus en plus reconnu tant par les pouvoirs publics que par le monde des affaires. C'est ce que montre la vague d'investissements des grandes compagnies du pétrole et de l'énergie dans les énergies renouvelables, suivies en cela par le secteur du capital à risque. Shell, par exemple, s'est récemment engagé à y investir jusqu'à un milliard de dollars sur cinq ans. Les Etats légifèrent de plus en plus sur les énergies renouvelables. Le Brésil, la Chine et l'Inde notamment ont récemment durci leur législation afin d'accélérer la progression de ce marché. C'est surtout aux pouvoirs publics nationaux (et parfois provinciaux et régionaux) qu'il incombe de développer l'utilisation des énergies renouvelables, parce que ce sont eux qui réglementent le secteur de l'énergie domestique, fixent les taxes, allouent les aides publiques, en un mot, influencent les tendances de l'énergie.

Les énergies renouvelables ont un rôle considérable à jouer dans les pays en développement. En réalité, on ne pouvait mieux rêver que Johannesburg comme cadre d'une discussion sérieuse, au sein de l'ONU, sur les énergies renouvelables en tant qu'outil d'une lutte contre ce qu'on pourrait appeler un "apartheid énergétique". Avec quatre milliards d'habitants utilisant principalement des énergies non renouvelables et les deux autres milliards n'ayant guère accès à l'électricité ou aux combustibles liquides, notre planète est dans une situation insoutenable et les riches comme les pauvres auraient énormément à gagner d'une accélération de la diffusion des énergies renouvelables.

3.1.5 Energie nucléaire

L'avenir de l'énergie nucléaire reste incertain. Quoique la sûreté nucléaire reste au centre des préoccupations, certains se félicitent d'une hausse de la production électronucléaire qui permet de réduire les rejets et améliore la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Cependant, quoique son avenir reste tributaire de décisions politiques, le nucléaire conservera sa part d'environ 7% de la production mondiale d'électricité. Le Japon et la Corée ont de grands projets de construction de centrales, tandis que l'Inde et la Chine vont aussi augmenter la part du nucléaire dans leur production d'électricité.

On estime que 40% des centrales en activité seront mises à l'arrêt dans les trente prochaines années. Trois pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, la Lituanie, la Slovaquie et la Bulgarie, ont accepté de démanteler une partie de leurs réacteurs les plus anciens dans les dix prochaines années. Si les projets ambitieux de la Russie dans le domaine nucléaire rencontrent des problèmes de financement, la Finlande voisine a récemment annoncé un projet de construction d'un nouveau réacteur.

Figure 3 :
Les plus grandes compagnies de distribution d'électricité dans le monde,
classées par leurs chiffres de ventes

Entreprise	Pays	Ventes GWh	Classement
RAO-UES	Russie	588 600	1
EDF	France	397 500	2
Tepco Electric Power Co.	Japon	280 651	3
KEPCO	Corée du Sud	239 535	4
Enel	Italie	222 879 ¹	5
Groupe PreussenElektra	Allemagne	211 052 ²	6
AEP	Etats-Unis	206 281	7
Hydro-Québec	Canada	190 100	8
Eskom	Afrique du Sud	178 192	9
Southern Company	Etats-Unis	176 947	10
RWE Energie AG	Allemagne	170 571	11
Groupe Endesa	Espagne	165 803	12
Tennessee Valley Authority	Etats-Unis	159 571	13
TXU	Etats-Unis	151 899	14
Kansai Electric Power Co.	Japon	142 852	15

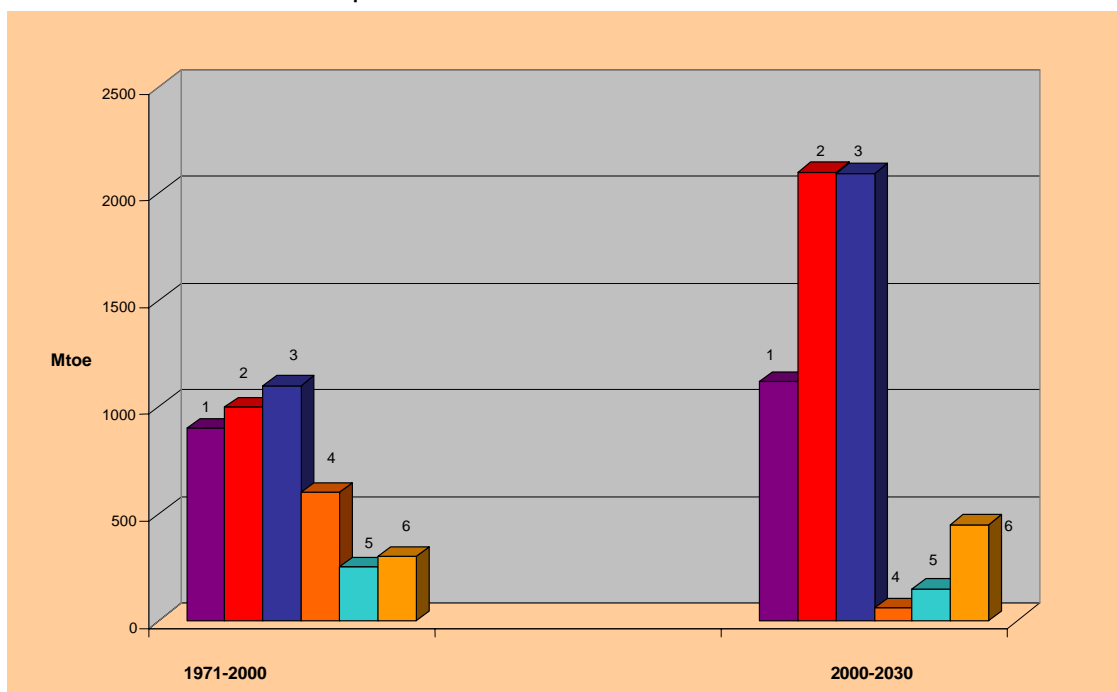
Source : *Data Monitor UK*, chiffres de 2000

3.2 Répondre à la demande d'énergie future

La demande mondiale d'énergie devrait, elle aussi, changer du tout au tout, la part de l'OCDE dans la consommation mondiale diminuant devant celle des pays en développement. Le développement industriel de ces derniers et la hausse de leurs niveaux de vie font que leur consommation électrique progresse à grands pas. Les prévisions relatives à la consommation énergétique des pays en développement, et de l'Asie en particulier, indiquent une progression massive de l'électricité. En 2020, la Chine et l'Inde devraient représenter ensemble plus de 20% de la demande mondiale contre 13% en 1997. Sur la même période, le charbon devrait conserver sa part de la production d'électricité dans la région, soit plus de 60%.

Figure 4 : La demande suivant les sources d'énergie

Augmentation de la demande mondiale d'énergie primaire répartie entre les différentes sources



1-charbon 2-pétrole 3-gaz 4-nucléaire 5-hydroélectricité
6-autres énergies renouvelables

Les dernières prévisions en date indiquent que la population mondiale passera de six milliards d'habitants à la fin du vingtième siècle à près de huit milliards en 2020. On estime que 90% de cette augmentation se situera dans les pays en développement. En 1990, quelque 75% de la population mondiale – celle des pays en développement et des nouveaux pays industriels – ne représentaient que 33% de la consommation énergétique de la planète. D'après les prévisions, 85% de la population mondiale sera dans ces pays en 2020, avec environ 55% de la consommation énergétique mondiale.

Les principales raisons du changement sont une croissance économique et une expansion industrielle accélérées, la croissance démographique et l'urbanisation, ainsi que l'abandon des combustibles traditionnels comme le bois à brûler et les excréments d'animaux. Ce changement est lourd de conséquences pour le système énergétique et l'environnement de la planète, parce que les émissions de dioxyde de carbone des pays en développement vont augmenter, de même que leur dépendance du pétrole importé. Par ailleurs, cette hausse de la demande nécessite inmanquablement des investissements lourds afin de développer la production d'énergie.

Cette hausse de la demande d'énergie signifie que la controverse sur l'énergie va prendre une dimension réellement planétaire. Cette situation est lourde d'implications dont la communauté internationale va devoir tenir compte, en matière d'exploitation forestière et de biodiversité, par exemple. Nous, travailleurs, devons absolument être conscients du rôle que joue l'énergie dans la lutte contre la pauvreté. Le message est simple et clair : une

énergie plus abordable et plus accessible est la condition préalable d'un allègement de l'impact de la pauvreté, lui-même étant une condition préalable du développement durable.

4. QUI ARRETE LES ORIENTATIONS DE LA REFORME ET LA RESTRUCTURATION DE L'ENERGIE ?

4.1 Les institutions financières internationales (IFI)

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont été les initiateurs de la privatisation à l'échelon planétaire, en particulier dans les pays en développement où ils ont accru la dépendance du secteur privé pour la fourniture de biens et de services de première nécessité, comme la distribution d'eau, l'électricité, les services de santé et le logement. Ces institutions sont des acteurs de premier plan de l'élaboration de politiques de développement univoques dont ils se font les conseillers, les investisseurs et les prêteurs, pour autant que les clients acceptent les remèdes qu'elles proposent.

Le schéma classique consiste à démanteler des entreprises de service public verticalement intégrées en des entreprises de production, de transport et de distribution distinctes et à externaliser autant que possible les services. Dans cette recherche de l'efficacité et de la compétitivité, les premières victimes sont en général les travailleurs. La restructuration d'une entreprise de service public est délicate d'un point de vue politique, étant donné que les changements sont lourds de conséquences, non seulement pour les premiers concernés, mais aussi pour l'ensemble de la société et pour l'économie. D'après l'OIT, les privatisations sont responsables de 30% des suppressions d'emplois dans le monde.

Les tendances de la restructuration de l'électricité montrent bien comment les IFI, et la Banque mondiale et le FMI en particulier, ont mené ces réformes, en se concentrant sur des intérêts financiers limités au détriment de l'intérêt public. La politique des IFI repose sur le postulat qui veut que les firmes privées soient fondamentalement plus efficaces qu'une entreprise ou autorité publique.

Afin d'attirer l'investissement étranger direct, les gouvernements vendent les bijoux de famille à des investisseurs locaux ou étrangers. Au cours des dix dernières années, les pays en développement ont dégagé à eux seuls quelque 361 milliards de dollars grâce aux privatisations tandis que l'aide publique au développement chutait au cours de la même période.

Tandis que le secteur des télécommunications a été privatisé sur une grande échelle, une entreprise de service public privatisée sur six l'a été dans le secteur de l'énergie. La Banque mondiale participe actuellement au financement de la restructuration et de la privatisation de l'énergie dans quatorze pays. Dans la région Asie-Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes, ces deux secteurs représentent à eux seuls plus de cent milliards de dollars d'investissements dans des programmes de privatisation échelonnés sur les dix dernières années.

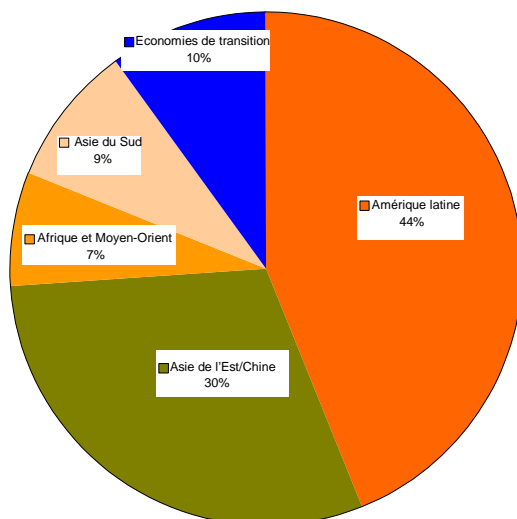
La réforme du secteur de l'électricité et les investissements qu'elle attire ont de lourdes conséquences, tant positives que négatives, pour les objectifs de développement durable à long terme. Un type de réforme visant à garantir l'accès de tous à l'électricité aurait sans

doute des atouts sociaux considérables en ouvrant des perspectives d'éducation, d'amélioration de la santé et de l'alimentation et en promouvant le développement économique. Les décisions prises maintenant s'agissant de la structure institutionnelle et du fonctionnement du secteur de l'électricité influenceront de manière déterminante la problématique écologique et sociale pendant des dizaines d'années.

Les industries nationales de l'énergie, monopoles naturels qui se sont construits au fil des décennies, et que contrôlent et exploitent des pouvoirs publics garants de services publics essentiels et de la richesse nationale, comme dans d'autres secteurs de l'économie, sont maintenant la cible privilégiée du capital privé, aidé et encouragé par les institutions financières privées (IFI).

Figure 5 : L'investissement dans les pays en développement et en transition

Investissements privés étrangers dans le secteur de l'énergie des pays en développement et des économies en transition*



Source : AIE, Perspectives énergétiques mondiales 2002

L'accès à l'énergie stimule la demande de services liés à l'énergie. Un effort d'investissement dans la production, la transformation, le transport et la distribution de l'énergie s'impose dans les économies en transition et les pays en développement pour répondre à une demande croissante. Les gouvernements, en mal de liquidités et pressés par les institutions financières privées de réduire leurs dépenses, ne prévoient pas d'investir le produit de l'impôt direct dans des grands travaux d'infrastructure, ce qui veut dire que leur financement constitue un défi.

Quoi qu'il en soit, ce qui s'est récemment passé au Royaume-Uni et aux Etats-Unis tendrait à indiquer que la libéralisation à tout-va perd de sa popularité. Des entreprises privatisées, comme British Energy par exemple, se tournent maintenant vers le gouvernement pour lui demander de les renflouer, une démarche qui remet la question d'une renationalisation à l'ordre du jour.

4.2 La réforme de l'énergie dans les pays en développement

Le projet néolibéral le plus vaste qu'ait sans doute connu le secteur de l'énergie est celui de l'ouverture des marchés européens de l'électricité, lorsque, après plus de dix années de négociations, l'Union européenne a autorisé, en 1999, les échanges d'électricité par-delà les frontières et la concurrence à l'intérieur de celles-ci. La directive européenne correspondante prévoyait la mise en place progressive d'un régime de marché – limité au départ à 26% du volume, avant de passer à 30% en 2003, toute nouvelle ouverture ultérieure à 2006 étant laissée à l'appréciation du Conseil des ministres de l'Union européenne.

Si cette politique a ouvert la voie à une privatisation des entreprises de service public nationales, elle est aussi à l'origine d'une série d'expansions, d'alliances, de fusions et d'acquisitions transfrontalières, des entreprises de service public riches jetant leur dévolu sur des cibles isolées dans d'autres Etats membres.

La mise en œuvre de ce modèle s'est soldée par la perte de 250.000 emplois. Un nouveau problème, celui de la "pauvreté énergétique", a fait son apparition en Grande-Bretagne. Devant ces évolutions néfastes sur le plan social, la Fédération européenne des syndicats des mines, de la chimie et de l'énergie (EMCEF) a demandé à l'Union européenne de se doter d'une politique énergétique durable faisant de l'électricité un service public, de garantir l'accès de l'électricité à tous, et plus spécialement aux plus démunis, et de promouvoir des possibilités d'emploi pour contrebalancer les pertes encourues.

L'EMCEF est déterminée à promouvoir la solidarité entre travailleurs et consommateurs afin d'assurer un meilleur contrôle démocratique de l'énergie porteur d'un développement énergétique durable au service de l'emploi et des citoyens.

Les pays qui souhaitent adhérer à l'Union doivent au préalable réformer leurs marchés de l'électricité. D'autres ont déjà entamé la libéralisation de leur secteur de l'énergie ou sont en cours d'alignement de leurs politiques de l'énergie sur le modèle européen, avec les bouleversements sociaux que cela implique.

4.3 Un scénario différent pour les pays en développement

Les réformes de l'énergie menées au début des années 1990 en Argentine l'ont été dans un contexte de crise macroéconomique. De ce fait, leur objectif premier était souvent d'attirer des capitaux frais, à l'instigation des bailleurs de fonds institutionnels. Ce besoin urgent de capitaux a poussé les autorités à privatiser à bas prix. Si on reproche souvent aux pays qui entament une réforme de ne pas offrir suffisamment de mesures d'incitation pour attirer les capitaux étrangers, rien ne prouve que celles-ci soient politiquement viables et socialement désirables. Des réformes conçues principalement pour attirer des investisseurs au détriment des obligations de service public n'est peut-être pas une stratégie durable à long terme pour le secteur.

La plupart du temps, les réformes sont conçues par des bureaucrates qui ne consultent que des experts des ministères de l'énergie et des finances. En Argentine, les réformes ont été menées à toute allure par un cercle restreint de technocrates. Malgré une société civile extrêmement active, à aucun moment les organisations non gouvernementales ou les syndicats n'ont été consultés, alors même qu'ils avaient beaucoup à apporter.

Dix ans plus tard, le nouveau gouvernement démocratique d'Afrique du Sud s'est à son tour lancé dans une réforme de l'électricité dans le cadre d'un programme de reconstruction et de développement (PRD) pour l'après-apartheid. Ce programme a été élaboré par le mouvement démocratique qui a fait largement appel au mouvement syndical pour sa préparation. L'objectif premier de cette restructuration de l'énergie était de lutter contre la pauvreté et de généraliser l'accès à l'électricité, principalement dans les foyers noirs. Pourtant, pour des critères d'efficacité, des emplois ont été supprimés et le projet a été détourné par une faction néolibérale à l'affût de toute possibilité de privatisation. La bataille s'est alors portée sur le terrain du maintien du rôle de l'entreprise de service public en tant que moteur du développement socio-économique. Cette campagne s'inscrit dans le cadre d'une autre beaucoup plus vaste contre la privatisation d'avoires publics assurant des services de première nécessité.

4.4 Le fléau de la corruption dans le secteur public et le privé

Sous la forme incontrôlée qu'elles connaissent aujourd'hui, la privatisation, la libéralisation et la déréglementation des marchés s'accompagnent d'une montée correspondante de l'instabilité financière sur les marchés internationaux. L'ICEM a relevé plusieurs cas où certains de ses membres se sont trouvés confrontés à une collusion entre les pouvoirs publics, le secteur privé et les IFI dans des opérations en totale contradiction avec la politique publique. La transparence fait figure d'exception et n'est plus une règle de bonne gouvernance. Certaines parties prenantes de premier plan, et principalement les travailleurs, les consommateurs, voire les parlementaires, sont tenus en marge. Très souvent, des directeurs de grandes entreprises de service public se préparent une retraite dorée avant d'aller pantoufler dans le secteur privatisé. Ces scandales ont mis sur le devant de la scène publique des cadres de haut vol qui s'enrichissent personnellement par la corruption et la fraude comptable en l'absence de contrôles suffisamment rigoureux.

Pour ceux de nos affiliés que concerne la réforme de l'électricité, il nous faut analyser la réalité concrète de nos pays et poser des questions essentielles consistant notamment à savoir qui mène la réforme, quels sont les intérêts politiques en jeu, quel est le rôle du FMI et de la Banque mondiale et quel traitement vont recevoir les questions sociales et d'environnement ?

Dans une vaste campagne lancée contre la corruption dans l'industrie pétrolière, le célèbre financier et philanthrope George Soros a adressé un appel à tous les gouvernements du monde entier demandant que les compagnies transnationales spécialisées dans l'extraction des ressources dévoilent les sommes qu'elles versent. Avec plus d'une trentaine d'ONG, il multiplie les pressions pour obtenir que les compagnies pétrolières, gazières et minières soient tenues de publier les chiffres de leurs impôts nets, honoraires, redevances et autres commissions pour être cotées en bourse et sur les marchés financiers. Jusqu'à présent, aucune n'a accepté de le faire spontanément de crainte de se dévoiler à des concurrents moins scrupuleux.

Cette campagne réclame une obligation légale de transparence qui permettrait aux populations des pays en développement de réclamer des comptes à leurs gouvernements sur la gestion de leurs recettes. Dans la coalition figurent Amnesty International, le CAFOD, Christian Aid, les Amis de la Terre, Global Witness, Oxfam, Save the Children et Transparency International.

4.5 Etude de cas : Enron, l'avènement et la chute du champion de la déréglementation

Enron est considéré comme le champion d'une industrie américaine de l'énergie déréglementée. Cette firme, qui fut un moment la septième plus importante des Etats-Unis, avec, jusqu'il y a peu, une valeur comptable d'environ 70 millions de dollars et présente dans une quarantaine de pays, a pu, grâce à ses liens étroits avec des politiciens de premier plan, obtenir le démantèlement d'un marché américain de l'électricité en gros étroitement réglementé ne laissant plus qu'un système dans lequel les fournisseurs n'étaient plus responsables de la fiabilité et la sécurité de l'approvisionnement en électricité.

Son effondrement a été le résultat à la fois d'une recherche effrénée du profit, d'une dépendance excessive des échanges de produits énergétiques, de la crise de l'énergie qui a éclaté en Californie l'an dernier et de malversations comptables et autres irrégularités commises par des membres de la haute direction. Wall Street a réagi sèchement en déclassant les titres de l'entreprise dans de fortes proportions. Dans de telles conditions, Enron a été contrainte de déposer son bilan entraînant dans sa chute, son complice, le cabinet Arthur Anderson reconnu coupable de corruption.

Fort de à peine sept milliards de dollars de financements publics provenant de la Banque mondiale et de l'Overseas Private Investment Corporation, Enron s'était lancée à l'attaque des pays en développement dans le cadre de la croisade pour la privatisation des secteurs de l'énergie. Les causes et les répercussions de la chute d'Enron et de la crise de l'énergie en Californie ont amené des pays pauvres comme l'Inde et le Mozambique à réévaluer et recalculer ce que le consommateur pourrait être appelé à payer à la place de l'entreprise et de ses dirigeants fautifs. Le prix pourrait être très élevé. Les premières victimes sont les travailleurs qui, poussés par la direction, ont investi leurs assurances-vie et assurances-retraite dans le capital de l'entreprise. Ce qui n'a pas empêché ces membres de la direction d'empocher leurs dividendes et de quitter l'entreprise les poches pleines de millions.

Les conséquences de cette faillite et de la crise de l'énergie en Californie font se poser des questions sur la logique politique, sociale et économique de politiques de déréglementation, au seul profit du marché, de biens et de services essentiels à la promotion de la qualité de la vie. De nombreuses entreprises présentes sur le marché énergétique californien sont des multinationales qui appliquent les mêmes tactiques dans d'autres pays. En revanche, beaucoup d'Etats américains s'accrochent au contrôle public de l'électricité. Pour les travailleurs de l'énergie, le scandale Enron a accru la détermination de nos affiliés à faire barrage à la déréglementation et la privatisation à tout-va dans leurs pays.

5. CONSOLIDATION DES ENTREPRISES A L'ECHELLE MONDIALE

Les fusions et acquisitions internationales demeurent une caractéristique d'une industrie mue par une concurrence féroce pour le contrôle des parts de marché et des réserves mondiales de combustibles fossiles. Des multinationales reprennent des infrastructures stratégiques qui appartenaient précédemment à l'Etat et planifient leurs chaînes de production et de distribution à l'échelle mondiale. Elles se dotent de stratégies de convergence regroupant le pétrole, le gaz, l'électricité, les énergies renouvelables, le charbon et les services énergétiques et se muent en conglomérats de l'énergie déployant leurs activités et leurs investissements aux quatre coins du globe. Devant le durcissement

de la concurrence, les entreprises restructurent leurs organisations, rationalisent leurs activités, sabrent dans leurs coûts, licencient leur personnel et externalisent tout ce qui n'est pas leurs activités de base.

5.1 Lorsque la taille compte – La recherche de la fusion

Pour les spécialistes de l'industrie, la définition d'une entreprise de l'énergie est en pleine évolution. Il y a cinquante ans, il s'agissait d'une compagnie charbonnière, il y a vingt ans, une compagnie pétrolière; maintenant, c'est une compagnie pétrolière et gazière et, dans dix ans, une compagnie de l'énergie sera celle ayant des activités dans le gaz et l'électricité.

On estime à l'heure actuelle le chiffre d'affaires de l'industrie à quelque deux trillions de dollars par an. Depuis des dizaines d'années, sept très grosses compagnies – baptisées "Les sept sœurs" – dominent l'industrie pétrolière. Celle-ci a subi une consolidation de grande envergure depuis que BP a lancé le signal d'une vague de méga fusions en août 1998. Les fusions Exxon-Mobil, BP Amoco-Arco et TotalFinalElf-Elf Aquitaine ont suivi de près la fusion entre BP et Amoco. Ensemble, ces opérations représentent une valeur totale d'un quart de trillion de dollars et elles ont fait progresser la part de marché des quatre premiers groupes de l'énergie (ExxonMobil, RoyalDutch/Shell, BP, TotalFinaElf) de près de la moitié. Les trois géants du secteur, ExxonMobil, Shell et BP, ont un chiffre de ventes combiné supérieur au produit intérieur brut (PIB) de l'Inde avec son milliard d'habitants.

La récente fusion de Conoco et Phillips a donné naissance au plus grand raffineur et à la troisième compagnie de l'énergie intégrée des Etats-Unis. A l'échelle mondiale, il s'agit de la sixième société cotée en bourse dont l'activité repose sur les réserves d'hydrocarbures et leur production; elle est aussi le cinquième raffineur mondial et est au coude à coude avec TexacoChevron pour entrer dans le groupe des géants mondiaux.

La part de la capitalisation boursière de l'industrie pétrolière détenue par les quatre plus grandes compagnies est passée de 46% en juillet 1998 à 65% (880 milliards de dollars) après la fusion TotalFinaElf en 2000. Les dix premières du classement ont vu leur part passer de 72% à 84% (1,2 trillion de dollars) du marché pétrolier. Les quinze premières, qui regroupent la totalité des géants intégrés cotés en bourse, détiennent pratiquement 90% de la valeur du marché.

Cette recherche de la fusion s'explique par la hausse des coûts d'exploration dans un contexte de faiblesse des cours des produits de base. Les raisons le plus souvent invoquées par les compagnies pétrolières à la récente vague de fusions et acquisitions étaient un besoin d'efficacité accrue pour faire face à un durcissement de la concurrence ou la nécessité d'accroître la valeur pour l'actionnaire. La hausse des coûts d'exploration a taillé des coupes dans les bénéfices des compagnies pétrolières, grandes et petites. En 2001, la recherche d'économies sur les coûts est restée le critère majeur des fusions et acquisitions. Les actionnaires institutionnels veulent un meilleur rendement et les compagnies ne sont pas jugées en fonction de leur taille (suivant leur volume de production ou leurs effectifs) mais en fonction des bénéfices qu'elles peuvent dégager pour leurs actionnaires.

Ces fusions, acquisitions et rachats stratégiques ont donné aux entreprises une masse critique propice à leur croissance et leur ont permis de se défaire de leurs avoirs non essentiels pour se concentrer sur les marchés miniers et de l'énergie. Entre-temps, les

compagnies de l'énergie se sont consolidées pour tirer parti des opportunités engendrées par la privatisation, la libéralisation et la déréglementation du secteur.

D'autres fusions et acquisitions devraient se produire dans l'industrie pétrolière où la compression des coûts est devenue le maître mot. En fusionnant, les compagnies peuvent prendre réciproquement le contrôle de leurs portefeuilles d'actifs et les synergies qui en résulteraient les mettraient mieux à l'abri de l'instabilité des cours du pétrole et des produits au cours de l'année à venir.

Récemment, Shell a annoncé l'investissement de plusieurs milliards de dollars dans l'industrie de l'électricité dans les années à venir, celle-ci offrant de bonnes perspectives d'avenir. Une compagnie pétrolière et gazière de type traditionnel comme Shell s'implante maintenant dans le secteur de l'électricité aux Etats-Unis. Electricité de France, première entreprise de distribution d'électricité au monde, a maintenant des activités dans le secteur du gaz, même si c'est hors de France. Centrica, le conglomérat britannique dont les activités vont du gaz aux services financiers, adopte une démarche multi-produits vis-à-vis des ménages européens avec un premier investissement en Belgique.

Le négoce du gaz et de l'électricité et l'activité tablant sur les écarts de prix entre ces deux énergies sont maintenant une nécessité pour les compagnies si elles veulent résister aux déséquilibres entre l'offre et la demande et à l'instabilité des prix qui ont fait suite à la libéralisation. Précisons aussi que le volume d'affaires est important. Pour les secteurs du pétrole, du gaz et du charbon, la Banque mondiale a injecté à elle seule 27 milliards de dollars dans des projets montés par les géants de l'énergie. Shell, BP-Amoco, Halliburton, ChevronTexaco et ExxonMobil sont parmi les quinze plus grandes compagnies de l'énergie à avoir reçu des fonds pour des projets de privatisation, d'exploration, de construction de pipelines et d'autres projets; quatorze ont leur siège social aux Etats-Unis, qui sont le premier investisseur de la Banque mondiale.

*"L'énergie est actuellement le premier secteur d'activité au monde.
Aucune autre industrie ne peut même prétendre à supporter la
comparaison."*

Lee Raymond, Président de ExxonMobil

5.2 Etude de cas : Réinventer BP – Au-delà de British Petroleum

La British Petroleum Company s'appelle maintenant BP. Il est incontestable, tant sur le plan commercial que financier, que la Grande-Bretagne n'est plus un centre d'investissement de BP et que la mer du Nord n'est plus sa première source de bénéfices. Mais le siège de BP reste à Londres, la plupart de ses administrateurs sont britanniques et son PDG a récemment été anobli par la Reine sous le titre de Lord Browne of Maingley.

D'après Alexander's Oil and Gas Connection, en termes de capital investi, le Royaume-Uni représente exactement 19 milliards de dollars, soit un cinquième du capital employé. Les Etats-Unis en représentent quant à eux 44 milliards et la dérive se poursuit, le Royaume-Uni ayant obtenu moins de 15% des nouveaux investissements l'an dernier, contre 44% pour les Etats-Unis et 29% pour l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine.

S'agissant des bénéficiaires, les chiffres sont encore plus édifiants. L'extraction du pétrole et du gaz de la mer du Nord, le raffinage du pétrole et sa vente au Royaume-Uni ont rapporté à BP 2,7 milliards de dollars de bénéfice d'exploitation l'an dernier, soit un milliard de moins que l'année précédente et 17% à peine du rendement d'exploitation total de BP qui se situe à 16 milliards de dollars. Quoi qu'il en soit, les Etats-Unis représentaient 7 milliards de dollars de bénéfices, soit 44% du total. BP a parfaitement raison de dépenser de plus en plus à l'étranger et moins dans son pays d'origine. Ainsi, à l'aune de ce qui fait réellement une entreprise, BP doit être considérée comme une compagnie pétrolière américaine.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Dix ans plus tôt, la British Petroleum Company n'était pas "la plus jolie des sept sœurs". Les spécialistes la jugeaient trop repliée sur elle-même parce qu'elle tirait l'essentiel de ses recettes de l'immense champ de Forties, en mer du Nord, et de la baie de Prudhoe, en Alaska, alors qu'elle accusait des faiblesses dans le raffinage et la commercialisation aux Etats-Unis et dans le gaz en général. BP avait peu de perspectives à long terme dans les nouveaux gisements d'Asie et d'Afrique. En l'espace de deux ans, après 1998, BP s'est transformée par le jeu des acquisitions. Le rachat d'Amoco, dans ce qui fut à l'époque la plus grosse fusion au monde, a donné à BP une position exceptionnelle sur le marché gazier américain et fortement développé ses activités en aval aux Etats-Unis.

Amoco a aussi apporté avec lui une grosse part de Atlantic LNG, un projet de gaz naturel liquéfié à Trinidad actuellement en pleine expansion et qui constituera la pierre angulaire de la croissance de BP dans les marchés en amont au cours des prochaines années. Le second rachat effectué aux Etats-Unis, celui de Atlantic Richfield, a renforcé la position dominante de BP en Alaska et lui a apporté la chaîne de stations d'essence Arco en Californie, chaînon manquant dans les activités en aval de BP aux Etats-Unis.

Arco avait racheté Tangguh, un gigantesque site d'intérêt gazier en Indonésie, offrant ainsi à BP la possibilité d'une première implantation sur un marché asiatique du GNL en plein essor. Elle a beaucoup investi en Azerbaïdjan et payé pour une participation dans le pactole pétrolier au large des côtes de l'Angola, mais elle n'a pu trouver une base de développement mondial comme Shell au Nigeria et en Malaisie ou TotalFinaElf au Moyen-Orient.

La dernière percée réalisée par BP s'est faite en Russie, un pays devenu l'épine dans le pied de l'OPEP et où Lord Browne juge que les investisseurs étrangers sont mieux accueillis. Cette initiative s'est inscrite dans le sillage des événements du 11 septembre et a conduit BP à prendre pratiquement le contrôle de la grande compagnie pétrolière russe Sidanco.

BP n'est peut-être pas plus attachée aux valeurs occidentales que d'autres compagnies pétrolières, mais elle les affiche plus ouvertement, se faisant le défenseur de l'environnement et allant "au-delà du pétrole".

6. Développement durable, le nouveau leitmotiv

6.1 Le Sommet mondial des Nations unies pour le développement durable (SMDD)

Ce sommet, un des plus grands jamais organisés par l'ONU, a reconnu l'importance d'une large participation à l'élaboration des politiques ainsi que du respect de l'indépendance et du rôle des partenaires sociaux dans la recherche de la pérennité de notre planète. La mise en accusation la plus éloquente des structures des institutions multilatérales figure dans la déclaration finale adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement qui ont réclamé davantage d'efficacité, de démocratie et de responsabilité de la part des institutions multilatérales au niveau de la mise en œuvre de l'Agenda 21, des objectifs de développement du millénaire et du plan d'action de Johannesburg. Cette mise en œuvre doit être un processus intégrateur et faire l'objet de contrôles réguliers.

Les délégués ont également réaffirmé leur attachement à la Charte des Nations unies ainsi que leur soutien au rôle de premier plan des Nations unies parce qu'elle est l'organisation la plus universellement représentative au monde et qu'elle est la mieux placée pour promouvoir un développement durable.

Le SMDD de Johannesburg a invité les Etats membres de l'ONU à collaborer et redoubler d'efforts pour améliorer l'accès à des services énergétiques fiables et abordables afin de tendre vers les objectifs de développement du millénaire, y compris celui consistant à diminuer de moitié d'ici 2015 le nombre des personnes vivant dans la pauvreté. En synthèse, cela supposerait des actions à tous les niveaux en vue de :

- a) améliorer l'accès à des ressources et services énergétiques fiables, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement, compte tenu des conditions et situations nationales;
- b) améliorer l'accès aux technologies modernes de la biomasse et aux sources et approvisionnements de bois à brûler dans les zones rurales et là où de telles pratiques sont viables;
- c) aider la transition à une utilisation plus propre des combustibles fossiles liquéfiés et gazéifiés, lorsque celle-ci est jugée plus respectueuse de l'environnement, socialement acceptable et rentable;
- d) élaborer, dans le domaine de l'énergie, des politiques et cadres réglementaires nationaux qui stimuleront, dans le secteur de l'énergie, les conditions économiques, sociales et institutionnelles nécessaires pour améliorer l'accès à des services énergétiques fiables, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement;
- e) susciter la coopération internationale et régionale afin d'améliorer l'accès aux services énergétiques;
- f) aider et faciliter l'accès des pauvres aux services énergétiques à un rythme accéléré grâce à l'aide financière et technique des pays développés, notamment par des partenariats entre le public et le privé.

6.2 Energie et environnement

Sous la pression du Protocole de Kyoto, du Sommet mondial sur le développement durable de 2002 et d'une pression publique croissante de la part des mouvements écologistes

internationaux, l'industrie de l'énergie est plus surveillée que jamais. Le protocole a été élaboré en 1997 au Japon en s'inspirant de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique qui remonte, elle, au Sommet de la Terre de Rio, en 1992.

Il doit être ratifié par des pays responsables d'au moins 55% des émissions mondiales de carbone en 1990. A ce jour, 178 l'ont ratifié, dont tous les grands pays industrialisés à l'exception des Etats-Unis. Avec les dernières ratifications en date, celles du Canada et de la Russie, un nombre suffisant a été atteint pour que le protocole entre en vigueur.

La perception de la nature et la gravité des conséquences de l'effet de serre variera beaucoup d'une région du monde à l'autre, ce qui veut dire que chaque pays doit étudier les mesures qu'il prendra dans le contexte de ses propres besoins et des trois piliers du développement durable : le social, l'économique et l'environnemental.

Lorsqu'il prendra effet en 2008, le traité exigera de tous les signataires qu'ils atteignent certains objectifs en matière de réduction des émissions. Il mettra aussi en place un système complexe qui permettra à certains pays d'acheter à d'autres des crédits d'émission. Par exemple, un pays peut acheter des droits ou crédits d'émission à un autre qui ne les a pas utilisés parce qu'il n'a pas rejeté tout le carbone qui lui était autorisé. Ainsi ont été jetées les bases d'une nouvelle industrie, celle du commerce de la pollution.

6.3 Energie et lutte contre la pauvreté

Dans les pays en développement, l'approvisionnement en énergie est essentiel pour l'éducation, les soins de santé et le développement de nouvelles industries. La sécurité énergétique est aussi une question d'accès à l'énergie. De même, l'accès est synonyme d'équité parce que l'énergie est indispensable à la survie de l'homme. Les 20% les plus riches de la population mondiale consomment 75% de l'énergie produite tandis que les 20% les plus pauvres n'en utilisent même pas 3%. Un tiers de la population mondiale n'a pas accès à l'électricité et utilise presque exclusivement du bois à brûler, des résidus agricoles et des excréments animaux pour ses besoins énergétiques. D'après les Nations unies, quelque deux millions et demi de femmes et d'enfants meurent chaque année d'affections respiratoires causées par la pollution provoquée à l'intérieur des habitations par des fourneaux de cuisine traditionnels.

Le premier signe d'un relèvement du niveau de vie est l'installation de l'électricité. Au départ, elle est peut-être uniquement utilisée pour l'éclairage mais, très vite, elle sert à l'alimentation d'appareils ménagers et industriels de toutes sortes. A mesure que le niveau de vie s'accroît et que le bois à brûler se raréfie, ces économies en développement finissent par se tourner vers l'électricité, le gaz et d'autres combustibles pour la cuisine, la réfrigération et le chauffage.

A mesure que la population mondiale augmente et que les niveaux de vie progressent dans les pays en développement, la demande internationale d'énergie augmente, souvent à un rythme impressionnant. Il faut des services énergétiques pour créer des emplois, développer des industries, les transports et améliorer les services sociaux dans la distribution d'eau et les services de santé. Le processus du développement économique dépend pour une large part des grands travaux d'infrastructure (routes, voies ferrées, installations portuaires, etc.) et de l'expansion des villes qui nécessitent de l'acier et du ciment, produits grands consommateurs d'énergie, supposant une progression rapide de l'utilisation d'énergie dans les premières étapes de l'industrialisation.

La hausse des taux d'électrification bénéficierait aux pauvres des pays en développement en améliorant leur accès à l'éclairage, à l'éducation, à la santé et aux télécommunications. Mais, comme les communautés pauvres ont tendance à limiter leur consommation d'électricité à leurs besoins élémentaires, l'électrification ne devrait pas faire baisser de manière significative la demande de bois à brûler dans les trente prochaines années. En tout cas, si de nouvelles politiques ne sont pas appliquées entre-temps, de larges tranches de la population n'auront toujours pas accès à l'électricité à moins d'une intervention résolue des pouvoirs publics et d'une coordination internationale pour aider ces pays à se doter de plans de production d'électricité.

7. FAIRE AVANCER LES REVENDICATIONS DES TRAVAILLEURS

7.1 Des industries durables à l'horizon

"Nous ne sommes pas une ONG. Nous sommes une organisation syndicale dont les membres ont des intérêts acquis dans l'avenir de l'industrie. Les syndicats ont un grand rôle à jouer dans la promotion de leurs industries dans l'intérêt général. Cependant, nous ne défendrons pas l'indéfendable"

Fred Higgs, Secrétaire général de l'ICEM

Les industries dans lesquelles l'ICEM est représentée recouvrent les dimensions sociale, économique et environnementale de la pérennité. Avant d'élaborer notre programme d'action aux côtés de l'industrie et des pouvoirs publics, il n'est pas sans intérêt de réfléchir un instant à la résolution sur le développement durable et la transition juste adoptée en 1999 par notre Congrès mondial à Durban en Afrique du Sud. Cette résolution arrête un ensemble d'orientations stratégiques que l'ICEM doit poursuivre avec ses membres de la base tout en maintenant le contact avec les acteurs de premier plan au niveau mondial.

Le Congrès avait notamment décidé :

- De collaborer avec les affiliés et avec d'autres en vue d'élaborer des politiques et des stratégies de "transition juste" qui répondent aux besoins transnationaux des travailleurs et de leurs familles dans la recherche d'un développement plus durable, en particulier lors du passage à grande échelle à des technologies plus modernes, plus conviviales;
- De continuer à insister sur le contexte international de la "transition juste" et du développement durable et, plus particulièrement, de favoriser l'aide aux travailleurs et à leurs familles dans les pays en développement et en restructuration;
- D'accroître son action auprès des grandes entreprises, en ce qui concerne en particulier l'élaboration, la mise en application et le suivi d'accords mondiaux visant à garantir les critères les plus rigoureux de santé, de sécurité et de comportement environnemental de ces entreprises, où qu'elles aient leurs activités;
- De chercher des solutions innovatrices pour rehausser l'image et l'impact de l'ICEM et de ses affiliés dans les débats en cours et les processus décisionnels se rapportant au développement durable;

- De continuer à développer des contacts et des alliances stratégiques avec des groupements de citoyens afin de renforcer le processus du développement durable.

Dans son rôle de défenseur des intérêts des travailleurs des industries relevant de sa compétence et des communautés dans lesquelles ils vivent et travaillent, l'ICEM est tenue de continuellement définir, promouvoir et affiner le concept du développement durable et la notion de communautés durables du point de vue du monde du travail.

L'intégration de la réflexion environnementale, économique et sociale dans le processus décisionnel exige de solliciter le savoir et l'expérience humains auprès de l'éventail le plus large possible de sources et de disciplines. L'ICEM est persuadée que, d'un point de vue politique, la crédibilité et la durabilité ne pourront se concrétiser que lorsque ces défis et ces préoccupations seront abordés dans un esprit de recherche de consensus et d'intégration attentif à un équilibre des impératifs environnementaux, économiques et sociaux de la durabilité.

Cela signifie qu'une société durable est une société dans laquelle :

- Les coûts et les avantages pour la société sont équitablement partagés entre les communautés et les régions;
- Le dumping social et la production nomade sont réduits au minimum;
- Les décideurs des entreprises sont conscients que les actionnaires ne sont pas les seules parties prenantes;
- Les entreprises et les favorisés contribuent directement à la construction et au maintien du tissu social de la société;
- Des programmes sont là pour protéger ceux auxquels le changement économique et écologique porte préjudice;
- Des plans sociaux sont appliqués pour atténuer l'impact de la récession industrielle.

La raison d'être première du mouvement syndical est l'amélioration des conditions de travail et d'existence des travailleurs, mais aussi de leurs familles et des communautés dans lesquelles ils vivent. Il appartient au monde du travail de dénoncer les besoins sociaux comme il l'a si souvent fait dans le passé. Tous les syndicats sont convaincus que la composante sociale de la pérennité peut être amorcée par un effort de promotion ou de développement et que la concrétisation totale de la pérennité sociale exige de prêter dûment attention à tout ce qui rend les communautés humaines acceptables et favorise l'épanouissement de l'individu. Parce qu'elle est essentielle à la préservation de l'environnement naturel et à la promotion de la croissance économique, la composante sociale du développement durable repose sur certaines valeurs qui comptent le plus pour l'être humain, à savoir le travail décent et une vie meilleure pour tous.

La Banque comme l'OIT sont conscientes que le coût socioéconomique de la transition est, dans le secteur minier surtout, supporté par les travailleurs et les communautés tributaires de ces industries. Par conséquent, la question est de savoir qui paie le passage à la pérennité et qui en tire profit. Les syndicats ne peuvent promouvoir le changement si les travailleurs sont exclus de son processus, si leurs problèmes de sécurité de l'emploi ne sont pas pris en considération et si la transition signifie, pour leurs adhérents, une perte de revenu, de protection et un milieu de travail dont les syndicats sont exclus.

Les adhérents des syndicats sont sensibles aux arguments des écologistes, mais ils ont aussi besoin d'un emploi. Si le changement environnemental leur est imposé en l'absence de toute solution négociée, les travailleurs et leurs syndicats finiront pas être les laissés-pour-compte du débat sur le changement de l'environnement. On ne leur laissera aucune possibilité de choix. En l'absence d'un programme de transformation adéquat et négocié, il

est plus que probable que les travailleurs et leurs communautés ramènent les questions de développement durable à une controverse entre emploi et environnement plutôt que de rechercher une formule liant ces deux éléments.

Dans cette optique, l'ICEM a accepté de participer à deux grandes initiatives associant un grand nombre de parties prenantes et dirigées sur deux de ses industries, la mine et l'énergie.

Premièrement, le projet Mines, Minéraux et Développement durable parrainé par la Global Mining Initiative du World Business Council for Sustainable Development, qui regroupe les plus grandes compagnies minières au monde. L'ICEM a été invitée à siéger dans son Groupe des commanditaires et son Groupe de cautionnement, ce qu'elle a accepté. Ses principaux affiliés ont été invités à participer aux structures régionales du MMSD. Après deux années de travail intensif, un rapport intitulé "Breaking New Ground" a été présenté à une réunion des parties prenantes, il y a quelques mois au Canada. Ce rapport contient plusieurs recommandations et propose des interventions fondamentales auxquelles les parties prenantes doivent se rallier, individuellement ou collectivement, afin de favoriser une nouvelle avancée dans la mine et les métaux.

Deuxièmement, l'Extractive Industries Review (EIR) est un processus consultatif mis sur pied par le Groupe de la Banque mondiale afin d'étudier son rôle futur dans les industries extractives (pétrole, gaz, mine). Il est convaincu que ces industries peuvent apporter une "contribution au développement durable et à la réduction de la pauvreté" dans ses pays clients. Compte tenu des préoccupations croissantes de la société civile et des réorientations de ses propres activités et de celles des dites industries, la direction du Groupe de la Banque mondiale estime qu'un réexamen de son rôle dans les industries extractives s'impose d'urgence. Un rapport sera présenté au Conseil d'administration de la Banque mondiale dans le courant du second semestre 2003.

Ces deux projets avaient le Sommet de Johannesburg en vue. Il s'agissait dans les deux cas de recherches destinées à trouver des politiques de rechange. Tous deux avaient un caractère consultatif et reposaient sur les principes de transparence, d'inclusion et d'indépendance (par rapport aux promoteurs).

Ces projets ne sont pas des fins en soi; ils s'inscrivent dans un processus permanent plus vaste d'amélioration continue de la politique industrielle. Nos industries vont rester sous la loupe des opinions nationales et mondiale en raison de leur omniprésence et de leur impact. Notre mission, en tant qu'organisation syndicale représentative de ces secteurs, est de rechercher et promouvoir un changement de démarche de leur part. Si nous y parvenons, nous aurons rempli notre rôle en agissant sur ces industries de telle sorte qu'elles contribuent durablement au développement et à la réduction de la pauvreté dans un monde où règnent actuellement les inégalités, les bouleversements sociaux, le chômage de masse, le sous-emploi et une pauvreté sans précédent.

7.2 Droits de l'homme et du travail, une pierre angulaire du développement durable

D'une manière générale, les normes minimum sont les fondements sur lesquels se bâtissent les sociétés, les organisations et les entreprises et s'améliorent les conditions de travail et de vie en collectivité des populations. L'ICEM est convaincue que les normes du travail ne sont pas un obstacle mais plutôt la condition préalable à un développement social

et économique large, équilibré et soutenu. Dans le cadre d'un régime d'échanges commerciaux mondialisé, les perspectives des entreprises n'ont jamais été meilleures et ses avantages nous sont constamment rappelés. Pourtant, compte tenu de l'impact de plus en plus négatif de la mondialisation sur les travailleurs et leurs communautés, il n'est pas surprenant de voir se multiplier les pressions appelant les multinationales à respecter les droits de l'homme et les droits syndicaux.

Il existe déjà des instruments pour la promotion et la protection des droits humains et syndicaux, que ce soit sur le lieu de travail, dans l'entreprise ou au niveau national ou international. Cependant, ces principes requièrent souvent un engagement volontaire pour être appliqués. D'autre part, l'efficacité des codes spontanés dépend du sens des valeurs et de la "charité" de l'entreprise. On les considère comme un droit en gestation et les contrevenants ne s'exposent pas à de réelles sanctions.

Au niveau mondial, nous trouvons des codes de conduite, des conventions internationales qui relèvent d'une démarche volontariste et nécessitent une autodiscipline de la part des Etats et des entreprises. Rien ne les oblige réellement, sur le plan légal, à appliquer des normes convenues au niveau international. Quoi qu'il en soit, le droit international n'est pas statique.

On voit se développer dans la communauté internationale le sentiment que les initiatives volontaristes ne suffisent plus. Au cours des cinquante dernières années, l'ONU et ses institutions, dont l'OIT, ont élaboré de nombreuses règles internationales destinées à protéger les droits de l'homme. Bien qu'elles portent avant tout sur les obligations des Etats, ces règles seront incontestablement la base d'une définition des obligations internationales des entreprises. Les pouvoirs publics ont pour mission première de protéger les droits de l'homme et, par voie de conséquence, de faire en sorte que le secteur privé ne les enfreigne pas. De même, le droit international impose directement aux entreprises d'appliquer ces droits lorsque les Etats ne peuvent pas ou ne veulent pas le faire.

Les organisations syndicales et la société civile doivent livrer un combat incessant pour défendre ces principes. Pour cela, plusieurs possibilités s'offrent à elles. Un récent exemple est celui de la publication d'un atlas mondial montrant les pays où des multinationales cohabitent avec des régimes irrespectueux des droits de l'homme. Cette publication d'Amnesty International et du Prince of Wales International Business Leaders Forum s'inscrit dans le cadre d'une campagne en faveur de l'investissement éthique qui incite les entreprises à tenir compte des droits de l'homme dans leur prise de décision. Le rapport détaille la situation de 35 pays où des délits allant du meurtre à la torture en passant par le travail des enfants et le travail forcé n'ont pas empêché 129 entreprises, dont beaucoup de britanniques, d'y investir.

L'ICEM participera activement à des débats et discussions politiques axés sur la mise en place de mécanismes d'application spontanée et légale des droits de l'homme en général et des travailleurs en particulier dans le monde entier.

7.3 L'OIT et les normes fondamentales du travail

Grâce à sa structure tripartite unique en son genre, l'OIT a défini à l'intention des pays du monde entier des normes et des objectifs que l'action coordonnée des pouvoirs publics, des entreprises et des travailleurs devraient permettre d'atteindre. Les critères minimum de dignité et de respect des droits de l'homme sont énoncés dans les normes fondamentales

du travail de l'Organisation internationale du travail (parfois aussi appelées conventions fondamentales de l'OIT).

Le Conseil d'administration de l'OIT a qualifié huit des conventions adoptées par l'organisation de fondamentales pour les droits des travailleurs. Elles sont supposées s'appliquer à tous les travailleurs, qu'ils se trouvent dans un pays avancé ou dans un pays en développement. Tous les autres droits du travail sont supposés se référer à ces droits fondamentaux dans la mesure où ils fournissent les outils ou les conditions nécessaires au combat que mènent les travailleurs pour améliorer, individuellement ou collectivement, leurs conditions de travail.

Liberté syndicale

- Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (n°87), 1948
- Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (n°98), 1949

Abolition du travail forcé

- Convention sur le travail forcé (n°29), 1930
- Convention sur l'abolition du travail forcé (n°105), 1957

Egalité

- Convention concernant la discrimination (emploi et profession) (n°111), 1958
- Convention sur l'égalité de rémunération (n°100), 1951

Elimination du travail des enfants

- Convention sur l'âge minimum (n°138), 1973
- Convention sur les pires formes de travail des enfants (n°182), 1999

Par ailleurs, l'OIT a également adopté une Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale qui est plus contraignante. Il s'agit là d'un des deux seuls traités internationaux permettant d'examiner directement dans quelle mesure des entreprises respectent ces droits. Le second émane de l'OCDE et s'intitule Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales.

7.4 Le "Pacte mondial" du Secrétaire général des Nations unies

Le Pacte mondial, lancé en 1999, est une initiative du Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, par laquelle il engage les entreprises du monde entier à appliquer neuf principes. Ce Pacte mondial repose sur une conception de l'entreprise censée constituer à la fois l'instrument majeur de la croissance économique et du changement environnemental et social.

Le Pacte mondial est une initiative volontariste, ce n'est pas un code de bonne pratique au sens habituel du terme, vu qu'elle n'est pas assortie de mécanismes de vérification de son application. Les seules obligations sont celles que les entreprises s'imposent à elles-mêmes, notamment par la communication aux services du Secrétaire général de rapports sur les progrès accomplis. Elle se veut un forum d'apprentissage et d'échange de pratiques optimales.

Nombreuses sont les institutions des Nations unies qui pourraient contribuer à renforcer le Pacte mondial. Pourtant, ce sont en premier lieu les entreprises qui sont appelées à agir dans ce cadre. Le Pacte mondial invite au respect des droits de l'homme, des droits du travail et de l'environnement dans une économie mondialisée. Ses neuf principes sont les suivants :

Deux principes relatifs aux droits de l'homme :

- Appuyer et respecter la protection des droits internationaux de l'homme dans leur sphère d'influence;
- Veiller à ce que leurs propres entreprises ne soient pas complices de violations des droits de l'homme.

Quatre principes relatifs au monde du travail :

- Défendre la liberté d'association (liberté syndicale) et prôner la reconnaissance du droit de négocier collectivement;
- Œuvrer pour l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;
- Favoriser l'éradication totale du travail des enfants;
- Favoriser l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'activité professionnelle;

Trois principes relatifs à l'environnement :

- Préconiser la prudence face aux grandes questions touchant à l'environnement;
- Prendre des initiatives en faveur de pratiques plus responsables en matière d'environnement;
- Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Le Secrétaire général des Nations unies a invité toutes les parties prenantes à y souscrire et le mettre en application, ajoutant que cela nécessitera une réelle participation des organisations syndicales aux côtés des directions des entreprises. L'ICEM a accepté de siéger dans le Comité consultatif du Pacte mondial où elle est représentée par son Secrétaire général, le Camarade Fred Higgs. Nous sommes persuadés que la meilleure façon d'appliquer le Pacte mondial est par le biais d'accords mondiaux conclus entre syndicats et employeurs, des accords qui concrétiseront et crédibiliseront les initiatives volontaires.

En outre, le Pacte mondial invite les entreprises à verser directement des fonds et à détacher du personnel qui collaborera avec l'ONU en qualité d'"ambassadeurs du développement responsable". Cette noble idée suppose une lourde responsabilité de la part des entreprises qui choisiraient de ne pas saisir l'occasion qui leur est ainsi offerte, préférant obtenir déloyalement un avantage concurrentiel sur les entreprises locales afin de conquérir des parts de marché.

Au niveau international, le mouvement syndical estime qu'un engagement en faveur des principes humanitaires et sociaux contenus dans le Pacte mondial contribuerait à faire progresser le monde sur la voie d'une pérennité sociale. Pourtant, il ressort de la première série de rapports communiqués au Secrétaire général des Nations unies qu'aucune des entreprises concernées n'a suivi les indications prescrites, destinées à faire apparaître dans quelle mesure les neuf principes étaient appliqués en s'appuyant sur des études de cas concrets. Peut-être faut-il noter que Bayer, BASF, BP, Du Pont, Indian Oil Corporation, Novartis, Placer Dome et Statoil n'ont pas remis de rapport. Si l'ONU a réagi en expliquant qu'il s'agit "juste de problèmes de mise en route et que le processus est continu", l'étape suivante devrait peut-être être l'occasion d'une vérification des rapports et d'une évaluation de leur qualité et leur exactitude.

8. LES ENJEUX DE L'EMPLOI ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

8.1 A la recherche de bons emplois

Des millions de personnes dans le monde vivent de l'extraction, de la production et des services liés à l'énergie. D'après l'OIT, pour un emploi dans l'industrie de l'énergie, on compte presque quatre emplois indirects dans des industries secondaires, dans la production ou les services à valeur ajoutée. Le changement structurel devrait se poursuivre dans l'ensemble des industries pétrolières et gazières et toucher de nombreux pans du secteur, et notamment les relations du travail. L'expérience nous montre que les relations du travail devraient se faire plus complexes.

Les travailleurs couverts par la négociation collective ont souvent de meilleures conditions de travail et de retraite. Dans beaucoup de pays, les travailleurs du pétrole sont généralement mieux payés que leurs compatriotes. Cependant, on note des disparités entre les travailleurs d'une même entreprise effectuant le même travail.

Les changements survenant dans l'industrie pétrolière et gazière ont une incidence directe sur l'emploi et les taux d'adhésion syndicale. Dans l'ensemble, on constate un affaiblissement de la base syndicale. Lorsqu'on porte les effectifs à la taille idéale, cela veut rarement dire qu'on maintient des postes ou qu'on crée une nouvelle demande de main-d'œuvre. Les nouvelles formes d'organisation du travail qui redéfinissent la notion des "activités principales" a eu pour résultat la suppression de postes traditionnels de qualité dans l'énergie. Ces suppressions signifient un resserrement du champ de la négociation collective actuelle entre syndicats et employeurs. De plus, on a vu apparaître un peu partout une tendance à recourir à la sous-traitance qui a pour effet de tirer les salaires à la baisse. A de rares exceptions près, ces travailleurs bénéficient rarement de la protection de la législation du travail, des lois sur la sécurité et des conventions collectives en vigueur.

Une autre question d'une extrême importance pour nos membres est celle des programmes d'éducation et de formation; de leur impact sur la sécurité de l'emploi, la mobilité professionnelle, la productivité et les plans de carrière à l'intérieur de l'entreprise et dans l'ensemble de l'industrie. Les nouvelles technologies et les nouvelles méthodes de travail ont suscité de nouveaux défis pour les entreprises et les pouvoirs publics qui doivent s'assurer que les compétences restent à niveau et que les nouveaux arrivants sur le marché du travail possèdent les qualifications requises.

Dans une enquête réalisée auprès de nos affiliés de l'énergie, on demandait aux personnes interrogées quelles étaient les grandes priorités de leur programme d'action et les préoccupations majeures de leurs adhérents. Les réponses peuvent se résumer comme suit :

- La lutte contre la restructuration unilatérale de l'industrie ainsi que la privatisation et la reconnaissance du bien-fondé et de la valeur de la participation des travailleurs au processus décisionnel au niveau de l'entreprise;
- Le combat pour la défense des droits fondamentaux des travailleurs, notamment pour la sécurité du travail;
- La campagne pour un travail et des conditions de vie décentes, pour la sécurité de l'emploi, la création d'emplois de qualité et la formation qualifiante;
- Une amélioration des conditions de retraite des travailleurs;

- Atténuer l'impact socio-économique des licenciements et des pertes d'emplois;
- Réagir aux nouvelles formes de réorganisation du travail dont la clé est l'abaissement des normes par le biais de l'externalisation, la redéfinition des activités principales, etc.
- Nouer des contacts, organiser et mobiliser la solidarité avec les autres travailleurs;
- Prendre en considération les conséquences humaines des fusions, acquisitions et rachats;
- Le droit à l'information;
- Bâtir des communautés durables tributaires de l'industrie de l'énergie, et
- L'accès à une énergie sûre et abordable et la protection de l'environnement.

8.2 Promouvoir le dialogue social, un rôle majeur pour l'OIT

Une réunion tripartite de l'OIT sur le secteur pétrolier et gazier qui s'est tenue en février de cette année s'est penchée sur les enjeux de la promotion de bonnes relations de travail. Compte tenu du système de l'OIT où prévaut la recherche du consensus, on peut dire que cette réunion fut une demi réussite. D'une part, toutes les craintes relatives aux droits des travailleurs que nous avons exprimées à de précédentes réunions restent d'actualité. Les gouvernements de tout temps hostiles aux syndicats le sont restés, appuyés en cela par certaines multinationales. Dans les pays où le droit de se syndiquer et de négocier est inscrit dans la constitution et la loi, les employeurs s'efforcent de miner ces droits, souvent avec l'intervention du gouvernement.

Cette réunion a reconnu que les normes fondamentales de l'OIT constituent le fondement universel du travail décent et sont un facteur d'amélioration des relations du travail. On y a souligné l'importance des codes de bonne pratique et des accords mondiaux à caractère spontané. Il n'est pas normal que la stratégie d'une entreprise soit révélée à ses travailleurs par les médias. Les fusions et acquisitions doivent s'accompagner de stratégies de communication claires. La restructuration des entreprises doit être gérée par le biais du dialogue social et il faut protéger les droits et les intérêts des travailleurs.

On ne peut transiger sur la sécurité et l'hygiène. Lorsqu'un travail est sous-traité, l'employeur principal conserve des obligations, et notamment une responsabilité légale en matière de santé et de sécurité. Les travailleurs qui s'engagent dans le dialogue social, à quelque niveau que ce soit et quelles que soient leurs qualifications et leurs responsabilités, doivent être protégés contre les mesures de rétorsion. Afin de promouvoir une meilleure compréhension et un meilleur respect des droits des travailleurs et de promouvoir le dialogue social dans l'ensemble du secteur, l'OIT devrait rassembler et diffuser des exemples de bonne pratique des relations du travail et explorer des mécanismes de nature à renforcer la compréhension et le soutien à tous les principes du Pacte mondial des Nations unies dans le secteur.

9. LA POLITIQUE SOCIALE DE L'ENERGIE DE L'ICEM

9.1 Arrêter un agenda social pour la restructuration de l'énergie

Afin de proposer des alternatives concrètes à la restructuration et la privatisation de l'énergie, la dernière Conférence mondiale en date, qui s'est tenue à Cork, a mis au point le cadre d'une politique sociale de l'énergie qui devrait aider et orienter nos affiliés dans leur action. Ce cadre est constitué d'un ensemble de huit grands principes :

(i) Des options de politique nationale de l'énergie ayant un fondement démocratique

Sur la foi de l'expérience vécue par certains pays, l'ICEM et ses affiliés sont opposés à la privatisation sauvage à grande échelle qui est source de pertes d'emplois, d'abaissement des normes sociales, d'attaques contre les organisations syndicales et de hausses des prix pour les petits consommateurs.

Les régimes de propriété et les politiques de l'énergie doivent être définis dans un processus démocratique et transparent. Chaque pays a sa situation propre qui est le résultat de différences de tradition, de culture, de ressources et de circonstances. Aucune structure du marché de l'énergie n'a prouvé sa supériorité sur les autres. La politique énergétique doit s'intégrer dans une stratégie globale de croissance industrielle qui réponde aux besoins de la population. Copier aveuglément les exemples d'autres pays serait une erreur grave.

Lorsque les capitaux font défaut pour assurer les investissements nécessaires pour satisfaire une demande d'énergie en hausse ou moderniser des installations existantes, on peut concevoir de faire appel pour une part au capital privé. Dans ce cas, le gouvernement doit arrêter les conditions de cette participation de façon telle que les investisseurs privés soient tenus de reconnaître les droits syndicaux, maintenir un niveau d'emploi élevé et respecter la négociation collective, les normes d'hygiène et de sécurité, maintenir les prestations sociales ainsi que la formation et le recyclage. Ces éléments doivent être confirmés sous forme d'accords entre les syndicats et les nouveaux propriétaires. Ces principes doivent aussi s'appliquer aux rachats et fusions entre entreprises privées.

Il faudrait créer un Fonds de solidarité sociale destiné à atténuer l'impact des pertes d'emplois causées par les restructurations et les privatisations. Ce fonds devrait être alimenté en réservant une fraction du produit de la vente dans le cas d'une privatisation totale, ou par un prélèvement sur le chiffre d'affaires ou par une formule combinant les deux systèmes. Il servirait entre autres à la formation et au recyclage des travailleurs ayant perdu leur emploi pour leur permettre de se reclasser dans d'autres secteurs de l'entreprise ou de l'économie.

(ii) Développer les entreprises publiques

Les syndicats ne peuvent défendre des services publics corrompus et inefficaces. Pour survivre à notre époque, il faut que les entreprises publiques soient efficaces et qu'elles soient un agent de développement social. Leur développement et leur modernisation servent les intérêts des travailleurs et de la société. Plusieurs syndicats affiliés à l'ICEM ont déjà participé à des projets réussis. Le développement des ressources humaines par la

formation et le recyclage et le renforcement des capacités techniques et de gestion sont des éléments vitaux de ces projets.

(iii) Les syndicats doivent être associés et consultés

Les organisations syndicales ainsi que d'autres groupes d'intérêt doivent être associés à toutes les phases du processus de restructuration et représentés dans les organes de planification et les instances réglementaires. Une consultation transparente et efficace est vitale pour la formulation des politiques énergétiques nationales et internationales et des cadres réglementaires.

Il faut un contrôle démocratique strict des instances réglementaires. Les syndicats et les communautés devraient y être représentés.

(iv) La déréglementation doit être strictement réglementée

Des cadres réglementaires forts sont indispensables pour assurer un contrôle démocratique sur ce secteur stratégique plutôt que de le laisser aux mains des multinationales de l'énergie. L'introduction de tout changement structurel doit être précédée d'un cadre réglementaire adéquat basé sur les politiques énergétiques nationales. La réglementation est un concept large. L'expérience montre déjà que les marchés libéralisés ont en réalité besoin de règles très détaillées pour éviter les distorsions ainsi que le dumping écologique et social. Un organisme de surveillance fort, soumis au contrôle démocratique, doit disposer de moyens efficaces de surveillance des marchés et pouvoir, au besoin, ordonner des changements.

(v) Des obligations de service public pour tous les acteurs

Les organisations syndicales doivent agir de concert avec la communauté et avec des associations de consommateurs pour faire pression sur les gouvernements afin que le cadre réglementaire porte sur une série d'obligations de service public :

- obligation de fourniture (service universel)
- sécurité d'approvisionnement
- égalité des consommateurs
- mécanismes de prix équitables (y compris tarifs compensés ou aide ciblée pour les pauvres)
- normes d'environnement et de sécurité
- qualité et régularité du service

Ces obligations doivent s'appliquer à toutes les entreprises présentes sur le marché, qu'elles soient privées ou publiques.

(vi) Les structures de la négociation collective nationale doivent être renforcées

Une convention nationale couvrant, dans chaque pays, tous les opérateurs en place et les nouveaux opérateurs est le meilleur moyen de limiter les menaces de dumping social. Ces conventions devraient aussi, dans la mesure du possible, couvrir la main-d'œuvre contractuelle, limiter son utilisation et aligner ses salaires et ses conditions sur ceux des effectifs permanents. La syndicalisation des travailleurs est d'autant plus importante à mesure que de nouvelles compagnies font leur apparition sur les marchés de l'énergie et que l'externalisation se développe.

(vii) Une réglementation contre le dumping social

Lorsque de nouveaux acteurs font leur apparition sur le marché, la réglementation doit imposer des conditions identiques à tous en matière d'emploi, de niveaux d'effectifs, de normes de santé et de sécurité, de formation et de qualification du personnel. La loi, la réglementation et les conventions collectives sont autant de moyens d'assurer des conditions identiques à tous et d'empêcher le dumping social.

(viii) Nécessité de règles universelles

Les normes sociales minimum, l'harmonisation et la participation syndicale doivent être garanties dans les structures et institutions régissant les échanges commerciaux qui déterminent la politique en la matière. L'ICEM et ses organisations affiliées estiment qu'en l'absence d'une approche pondérée de la transposition des normes sociales dans la législation nationale, il faut craindre les pertes d'emplois, le recul social, la progression des inégalités entre les consommateurs, la perte d'investissement et une dégradation de la protection de l'environnement.

Plusieurs affiliés d'Amérique latine, d'Afrique, d'Asie-Pacifique et d'Europe centrale et orientale ont intégré ces principes dans leur politique nationale de l'énergie et en ont tiré parti pour faire pression sur les parlementaires et les ministres au stade de l'élaboration d'une nouvelle politique de l'énergie.

9.2 Action pour une énergie sociale

9.2.1 Rechercher des accords mondiaux avec des multinationales de l'énergie

Lors de son Congrès mondial qui s'est tenu en Afrique du Sud en 1999, l'ICEM a adopté une stratégie consistant à négocier avec des multinationales des accords mondiaux inspirés des conventions de l'OIT et d'autres principes de "pratique optimale" visant à garantir le respect des droits de l'homme et du travail et de l'environnement dans tous les sites d'exploitation de cette entreprise dans le monde entier.

Ces accords mondiaux sont le vecteur concret d'une approche bilatérale de l'application et du contrôle de l'application de ces normes. Ils n'entendent pas se substituer aux conventions collectives négociées par nos affiliés mais bien élargir et renforcer l'action menée par les affiliés de l'ICEM dans les domaines de la syndicalisation et de l'amélioration des relations du travail et des conditions d'emploi au sein des multinationales.

Le point de départ de ces accords se situe au moment où l'entreprise accepte d'appliquer les conventions fondamentales du travail de l'OIT sur les libertés syndicales, le droit d'organisation et de négociation collective, contre le travail forcé et le travail des enfants, sur l'égalité des chances et de traitement dans l'emploi, sur l'équité des salaires et prestations conformément aux normes en vigueur dans l'industrie.

Les entreprises qui signent ces accords s'engagent et sont tenues de faire en sorte que tous leurs sites d'exploitation, même ceux situés dans des pays où la législation ne les y oblige pas, se conforment à ces normes rigoureuses. Ils permettent aussi aux travailleurs de vérifier le comportement des entreprises et de faire remédier aux irrégularités. Cela suppose que les travailleurs visés par ces accords reçoivent une formation destinée à les familiariser avec leurs termes et les moyens de les faire appliquer.

Les syndicats concernés aident à veiller à ce que l'expansion mondiale de l'entreprise ne signifie pas qu'elle puisse appliquer des critères différents suivant le lieu. La direction de l'entreprise obtient un cadre stable pour ses relations avec son personnel partout dans le monde ainsi qu'un système d'alerte avancée en cas de problème. Ce comportement éthique lui assure aussi une meilleure image de marque auprès du public.

Les violations peuvent être dénoncées par les affiliés de l'ICEM individuellement ou par le biais de l'équipe de vérification. Une réunion annuelle de contrôle dresse le bilan des progrès accomplis et discute de questions d'ordre général relatives aux résultats industriels et financiers de l'entreprise. Le but est d'assurer constamment des normes élevées dans le monde entier en donnant à l'ICEM et à ses organisations affiliées le droit de vérifier la marche générale de l'entreprise dans ces domaines comme dans d'autres et de porter toute violation supposée des termes de l'accord à la connaissance de la haute direction. C'est là que réside la différence essentielle entre les accords mondiaux et les codes de bonne conduite internes aux entreprises.

L'accord conclu avec la compagnie pétrolière norvégienne Statoil est considéré comme une grande avancée et il a déjà connu un premier réexamen. A la suite d'une grève déclenchée par notre affilié nigérian Pengassan en février, l'ICEM a réuni le syndicat et la direction qui se sont mis d'accord sur une procédure de règlement des litiges.

En janvier de cette année a été signé un protocole d'accord entre l'ICEM, nos affiliés espagnols FIA-UGT et FM-CC.OO et la firme Endesa. Il s'agit d'une première étape sur la voie d'un accord mondial proprement dit avec cette entreprise qui emploie quelque 30.000 personnes dans le monde. Les parties s'engagent à faire respecter les normes internationales du travail dans tous les sièges de l'entreprise et l'accord prévoit la tenue, aux frais de l'entreprise, d'un conseil mondial annuel réunissant la haute direction et des représentants de l'ICEM des sièges de l'entreprise pour discuter de l'emploi, des relations de travail en général, de l'hygiène et la sécurité et d'un code mondial de bonne conduite pour Endesa. Un accord de principe a été donné pour l'organisation d'une réunion mondiale inaugurale des dirigeants de l'ICEM dans les sièges d'exploitation de Endesa.

L'accord subit déjà l'épreuve du feu, notamment de la part de nos affiliés brésilien et péruvien en conflit avec la direction locale à propos du taux élevé d'accidents mortels et du harcèlement de responsables syndicaux.

9.2.2 Tisser une toile mondiale de réseaux syndicaux

Une industrie de l'énergie mondialisée appelle une réaction syndicale mondialisée. Le recrutement de nouveaux adhérents est une priorité absolue. Un mouvement syndical uni et plus puissant est la condition préalable pour faire entendre notre voix. Tous les syndicats qui comptent des adhérents dans une multinationale donnée devraient prendre l'engagement de syndiquer tous les travailleurs non syndiqués, quel que soit leur pays.

L'ICEM continuera d'apporter son soutien à ses affiliés de l'énergie dans la lutte qu'ils mènent à l'échelle mondiale. La conclusion et la mise en œuvre d'accords mondiaux nécessite la présence de réseaux mondiaux de syndicats dans chaque multinationale. L'ICEM s'efforce de mettre de tels réseaux en place dans tous les secteurs, notamment dans celui de l'énergie.

Notre action ayant consisté pour une large part en un soutien direct aux campagnes organisées par nos affiliés, nous avons consacré l'essentiel de cette année à l'édification et

l'alimentation des sept réseaux de l'énergie en activité dans les régions couvertes par l'ICEM. A ce jour, nous avons créé six réseaux en activité dans nos régions. Notre programme pour la défense de l'énergie sociale constitue une référence fréquente des réseaux d'affiliés que l'ICEM a mis en place dans le secteur de l'énergie de l'Asie-Pacifique, de l'Amérique latine, de l'Amérique du Nord, de l'Afrique, de l'Europe centrale et de la Méditerranée. Les mêmes activités ont aussi été ouvertes à des affiliés potentiels et des organisations sympathisantes.

Outre la discussion et le partage d'informations sur les tendances mondiales de l'énergie, les échanges entre nos affiliés portent de plus en plus souvent sur notre Politique sociale de l'énergie. Dans nos réseaux principalement basés dans l'hémisphère sud, le thème majeur qui retient l'attention de nos affiliés d'une manière ou d'une autre est – cela ne surprendra personne – la restructuration et la privatisation des compagnies publiques d'électricité. Presque partout, la politique de l'énergie est souvent à l'origine d'une mobilisation politique. De nouvelles alliances se forment entre travailleurs ou entre les travailleurs et des communautés et des mouvements sociaux afin de lutter contre l'impact négatif de la restructuration.

Amérique latine et Caraïbes

Notre réseau de l'énergie est dans sa quatrième année d'existence sur ce continent qui subit de plein fouet les politiques de libéralisation du FMI et de la Banque mondiale. Les incidences socio-économiques négatives de la privatisation de l'énergie sont celles qui posent le plus de problèmes. Le projet a acquis une importance stratégique pour les syndicats et il constitue maintenant une plate-forme d'échange d'expériences, d'information et de comparaison de perspectives sur la situation énergétique régionale.

La crise qui frappe la Brésil, l'Argentine et le Chili a mis en exergue l'importance et l'impact du projet dans ces pays, et surtout au Brésil où il a eu le plus de répercussions. Le réseau a coordonné avec notre affilié argentin FETERA une action de solidarité axée sur une campagne très médiatisée d'opposition à la privatisation de la compagnie publique d'électricité. Dans l'Etat de Cordoba, cette campagne a réussi à mobiliser le soutien de l'opinion publique pour que cette entreprise reste entre les mains de l'Etat. Nos affiliés du Paraguay et du Pérou se sont montrés actifs dans les campagnes contre les privatisations.

Ce réseau s'est aussi engagé dans un programme d'éducation comportant notamment des séminaires de formation ainsi que la publication d'ouvrages didactiques populaires destinés à mieux armer les dirigeants de nos affiliés face aux défis de la restructuration du secteur de l'énergie.

Asie-Pacifique

Un nouveau réseau s'est constitué dans le secteur pétrolier et gazier de la région Asie-Pacifique afin de promouvoir la coopération entre les affiliés d'une même multinationale pétrolière. D'autre part, il a décidé d'apporter son soutien à un réseau mondial de délégués d'atelier chez Shell.

Dans le réseau de l'énergie électrique, un consensus majeur s'est dégagé dans la région; il servira de base à une action concertée des affiliés.

Les syndicats soulignent le rôle stratégique des industries de l'énergie dans la promotion du développement économique, l'éradication de la pauvreté et la promotion de la qualité de la vie et du bien-être des citoyens, en particulier ceux des pays moins développés. Au Népal,

cette année, l'ICEM et la fédération syndicale nationale Gefont ont amorcé un processus de rapprochement syndical, de syndicalisation dans les entreprises de service public dans le cadre d'un programme commun de lutte contre les restructurations et privatisations unilatérales.

Les pouvoirs publics ont un rôle central dans le développement, la promotion et la réglementation de l'industrie de l'énergie et dans la garantie d'un accès équitable de tous à l'électricité, que ce soit par le biais d'entreprises publiques ou d'Etat, de partenariats entre le public et le privé ou par la mise en place de cadres réglementaires nationaux rigoureux.

Cependant, dans la plupart des pays, un enjeu majeur consiste à trouver les moyens de rendre les services énergétiques accessibles, abordables et durables du point de vue social et environnemental. La façon dont une politique de l'énergie est élaborée et mise en œuvre dans un pays donné dépend de sa situation propre, l'histoire de son industrialisation, son modèle politique et constitutionnel, sa géographie, sa démographie, etc. Les stratégies applicables à la région Asie-Pacifique doivent aussi tenir compte de la situation particulière des petits Etats insulaires qui pourront difficilement attirer le même niveau d'investissements (public et privé) que d'autres.

Nos syndicats sont soumis à des pressions énormes pour pouvoir suivre le rythme accéléré de la restructuration tout en continuant d'assurer la charge quotidienne de la représentation des travailleurs, de la défense de l'emploi et de l'amélioration de la qualité de vie des travailleurs. Notre défi majeur reste l'organisation et l'unité des travailleurs étant donné les disparités entre les taux de syndicalisation qui peuvent aller de 5% à 90% de la population active.

Les difficultés que nous rencontrons pour syndiquer la main-d'œuvre contractuelle ainsi que les autres catégories de travailleurs vulnérables restent un souci majeur. De plus, il faut réagir aux tactiques antisyndicales des entreprises qui sapent les efforts de syndicalisation par toute une série de procédés, comme la promotion de syndicalistes à des fonctions de cadre et le transfert de dirigeants élus vers d'autres sites.

Un problème majeur pour les syndicats vient de l'interdiction et/ou des contraintes légales imposées au droit de faire grève pour des motifs politiques, socio-économiques ainsi qu'à l'occasion de conflits portant sur des droits et des intérêts en assimilant totalement ou en partie les industries de l'énergie à des services essentiels, rendant ainsi toute action du travail illégale et, par conséquent, répréhensible. Le cas extrême des travailleurs de l'énergie emprisonnés en Corée exigeait une réaction de notre réseau. Une manifestation a donc été organisée devant l'ambassade de Corée et une pétition signée par tous les membres du réseau a été remise à des représentants du gouvernement.

Les affiliés sont également conscients de la nécessité d'une coopération et une solidarité bilatérales, régionales et mondiales pour réagir aux changements et répondre aux besoins de nos membres. C'est à ce niveau que le rôle du réseau revêt une extrême importance. Nous tenons à exprimer notre gratitude à nos affiliés japonais Denryoku Soren et JAF pour l'appui et le soutien qu'ils continuent d'apporter au réseau.

Afrique

Le Southern African Electric Power Network (SAEN) s'est déjà réuni à deux reprises. Ses principaux centres d'intérêt sont la revitalisation et la mise en place d'une structure forte et opérante dans un contexte d'internalisation de la fourniture d'électricité ainsi que de fortes pressions en faveur de la privatisation des entreprises de service public étatiques. La

naissance du New Partnership for Africa's Development (NEPAD) est l'occasion pour l'ICEM de demander à être plus étroitement associée au développement de l'industrie de l'énergie du continent conformément à sa ligne politique. Le réseau doit aussi nouer des liens avec le NEPAD. Dans le même ordre d'idées, le débat sur la création d'une Commission africaine de l'énergie doit associer l'ICEM et le monde du travail doit être représenté dans ses structures.

Il faut absolument que le réseau puisse compter sur des affiliés puissants et actifs. Ceux présents à la réunion ont convenu de faire circuler entre eux les conditions d'emploi en vigueur dans chaque pays afin de pouvoir procéder à des comparaisons et d'œuvrer pour une éventuelle harmonisation. Les organisations syndicales doivent entamer des discussions internes sérieuses sur les moyens qu'elles comptent mettre en œuvre pour conserver leur pertinence, leur force et rester unies. Bien qu'il s'agisse là d'une question de politique interne, l'intervention du réseau dans la concrétisation d'objectifs réalisables est cruciale pour le renforcement de nos membres. Notre affilié sud-africain NUM fera fonction de coordinateur du SAEN jusqu'à la prochaine réunion.

En réaction à des informations relatives aux activités de l'entreprise de service public sud-africaine ESKOM, il a été convenu que l'ICEM rechercherait un accord mondial avec cette entreprise afin de s'assurer qu'elle respectera les droits fondamentaux des travailleurs dans les pays d'accueil et qu'elle s'acquittera de ses responsabilités sociales conformément à sa politique "Embracing sustainable Development".

Le réseau des Balkans et du sud-est de la Méditerranée

Un problème majeur pour le réseau a été d'apporter un soutien matériel et moral aux membres confrontés à la privatisation de leurs compagnies de l'énergie. Soucieux de donner des apaisements à l'Union européenne, les gouvernements – ceux de Roumanie, de Bosnie et de Serbie surtout – ont libéralisé leurs marchés à toute allure en l'absence de tout programme ou politique de restructuration cohérent. Une des activités majeures du réseau a consisté à donner à ses membres un sentiment d'unité et de solidarité. Il s'agit là d'une grande réalisation dans le contexte des récents conflits et de la transition politique de grande ampleur qui caractérise la région.

Les programmes de formation de l'ICEM à l'intention des syndicats de l'énergie de ses réseaux sont des outils pratiques pour l'organisation de campagnes et la défense des intérêts des travailleurs dans le processus de restructuration. L'ICEM contribuera à bâtir et renforcer des structures syndicales nationales puissantes, indispensables pour que les syndicats puissent préserver les intérêts des travailleurs et de leurs familles.

9.2.3 Soutien à des initiatives locales

Devant le rythme des réformes de l'énergie, nous avons reçu de nos affiliés des demandes d'aide et de conseils politiques en grand nombre.

Nos affiliés se sont activement impliqués dans des campagnes, ils ont tenu le Secrétariat au courant des mesures de restructuration industrielle adoptées dans leurs pays. Une aide leur est apportée au besoin. Nous avons assisté, en Roumanie, en Inde, en Bulgarie, en Afrique du Sud et en Corée à des actions militantes contre la restructuration unilatérale d'entreprises d'Etat. Par ailleurs, nos affiliés serbes, canadiens américains, argentins et européens participent activement à l'élaboration de cadres juridiques nationaux plus favorables et de structures réglementaires d'un contrôle démocratique des entreprises publiques du secteur de l'énergie.

Nous encourageons nos affiliés à s'associer davantage à l'action politique et aux campagnes menées au niveau mondial et régional. Cette approche nous donne l'occasion de répandre ces expériences et pratiques optimales auprès des affiliés, de coordonner les actions de solidarité et de donner à ces actions un retentissement mondial.

Dans les régions de l'Amérique latine et Caraïbes et de l'Asie-Pacifique, nos affiliés ont participé à d'importantes recherches sur les réformes de l'énergie et les propositions politiques. Notre bureau pour l'Amérique latine a présenté ses propositions politiques au récent Forum social mondial. Dans la région Asie-Pacifique, ces propositions seront encore discutées lors d'une réunion prévue pour le mois de juin de cette année en Thaïlande. En Afrique australe, nos affiliés ont participé à la constitution du Southern Africa Power Pool.

10. CONCLUSION

Récemment, au Forum économique mondial de New York comme au Forum social mondial de Porto Alegre, le Directeur général du BIT a annoncé la création d'un comité tripartite chargé d'étudier comment la mondialisation du commerce mondial pourrait mieux répondre aux besoins des travailleurs. Ce projet peut représenter un pas en avant dans la protection des travailleurs et promouvoir leurs intérêts dans une économie mondiale biaisée.

Le mouvement syndical devrait trouver là une nouvelle occasion de réaliser des avancées dans le domaine des droits syndicaux et de promouvoir de bonnes relations du travail. Nous devons développer et renforcer notre capacité à faire respecter nos droits et dynamiser les acquis obtenus aux niveaux national et mondial. Le plus dur sera d'asseoir notre influence pour faire appliquer les bonnes normes que nous réclamons sans relâche pour ceux que nous représentons et vérifier leur respect dans notre sphère d'activités. Pour cela, les organisations syndicales doivent veiller à ce que les travailleurs connaissent et comprennent leurs droits.

Etant donné le rapport des forces qui prévaut actuellement sur notre planète, il est fort peu probable que nos capitaines d'industrie mondialisée modifient leur comportement en s'autodisciplinant. Il devient donc important que les organisations syndicales et les mouvements sociaux du monde entier fassent contrepoids dans ce monde en pleine mutation.

L'adage qui nous recommande de "penser globalement et agir localement" est, à notre époque, plus pertinent et urgent que jamais dans la poursuite de la noble cause de la solidarité humaine. Pour l'ICEM, la promotion de bons emplois et de bonnes relations de travail dans des industries durables est à la fois un terrain de lutte et un domaine de coopération. Nous devons faire en sorte d'être constamment prêts pour ces deux scénarios.